



Revue de Presse



Revue de Presse du 16 au 20 janvier 2017. Envoi 2

La Cour des comptes prépare un audit des finances publiques pour l'après-présidentielle

Le Premier président de la Cour des comptes, Didier Migaud, a annoncé, le 19 janvier, l'initiative de la Rue Cambon de *"préparer la conduite d'un audit général des finances publiques"* qui sera publié en juin. Si l'évolution des dépenses publiques paraît maîtrisée, il a évoqué plusieurs *"contraintes"*, parmi lesquelles la *"forte dynamique salariale"* dans les administrations.

Le propos est certes (comme toujours) mesuré, mais la mise en garde bien réelle. Alors que s'ouvre une campagne présidentielle dont l'issue incertaine pourrait se conjuguer avec des promesses non chiffrées, Didier Migaud, Premier président de la Cour des comptes, stigmatise *"les élixirs d'alchimiste"* et autres *"annonces incertaines"* pour mieux privilégier *"de vrais remèdes dont les principes actifs sont plus efficaces et plus durables"*.

La France reste souffrante, a glissé le Premier président de la Cour des comptes, jeudi 19 janvier, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée de son institution, à laquelle assistaient le Premier ministre, Bernard Cazeneuve, et quelques-uns des membres de son gouvernement, quand bien même l'évolution globale des dépenses publiques apparaît davantage maîtrisée. *"Le redressement de nos comptes publics est encore loin d'être acquis et nos finances publiques sont encore fragiles et vulnérables"*, a-t-il martelé. Et d'annoncer que la Cour avait *"d'ores et déjà pris l'initiative de préparer la conduite d'un audit général des finances publiques"* dans le cadre du prochain rapport sur la situation des finances publiques publié en juin.

Satisfecit sur les dépenses des collectivités

Voilà donc les promesses électorales priées de respecter la trajectoire des finances publiques. Quand bien même *"la poursuite du redressement des comptes publics n'est pas une fin en soi"*, plutôt *"une condition sine qua non de la préservation et du renforcement de nos services publics"*. Les magistrats des comptes, a pris soin de souligner en substance Didier Migaud, ne sont pas hors sol, déconnectés des maux de la France, victimes *"d'un trouble obsessionnel comptable ou d'une myopie"* (sic) qui borneraient leur horizon *"en leur faisant donner la priorité au redressement présent plutôt qu'aux vertus des investissements pour l'avenir"*.

Si l'évolution des dépenses apparaît *"davantage maîtrisée aujourd'hui qu'elle ne l'était hier"*, avec notamment un satisfecit sur les dépenses locales, les *"contraintes"* relevées par la Rue Cambon sont multiples. Parmi elles, outre l'incertitude quant au niveau à venir des taux d'intérêt de la dette et les efforts budgétaires liés au

renforcement de la sécurité intérieure et extérieure, Didier Migaud a évoqué *“la très forte dynamique salariale constatée dans les administrations publiques depuis 2016”* sous l'effet des mesures telles que la hausse du point d'indice des fonctionnaires (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en février 2017), le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) et certaines revalorisations catégorielles.

Le Premier président a par ailleurs appelé à davantage d'évaluation – “Trop souvent encore les réformes sont entreprises sans évaluation préalable de l'existant” – et d'expérimentation pour favoriser les démarches d'innovation. Et a formulé des vœux en la matière pour 2017...

Sylvain Henry

Le Sénat renforce la mutualisation de la gestion des fonctionnaires ultramarins

- **Dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à l'égalité réelle en outre-mer, les sénateurs ont prolongé d'un an le dispositif d'expérimentation de la mutualisation des formations et de la création d'une direction des ressources humaines unique pour la fonction publique ultramarine. L'expérimentation sera donc menée pendant six ans.**

Décidée par l'Assemblée nationale en fin d'année dernière, l'expérimentation de la mutualisation des formations et de la création d'une direction des ressources humaines unique pour les fonctionnaires ultramarins sera finalement prolongée d'un an, soit six au total. C'est ce qu'ont décidé les sénateurs dans le cadre de l'examen du projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer, mercredi 18 janvier.

Introduits à l'initiative du gouvernement en commission des lois et adoptés en séance publique par le Sénat, ces ajustements apparaissent *"nécessaires compte tenu du caractère très innovant, pour les personnels et leurs représentants ainsi que pour les employeurs, de cette expérimentation"*, précisent les amendements gouvernementaux

DRH unique pour les agents de l'État

Dans le détail, cette mesure porte de cinq à six ans la création, à titre expérimental, d'une direction des ressources humaines unique pour les agents de l'État affectés à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Wallis et Futuna.

Cette mutualisation des services dédiés aux ressources humaines pourrait aller au-delà de la seule fonction publique d'État et s'ouvrir à l'hospitalière et à la territoriale, comme le prévoit le projet de loi. Et ce à condition qu'une convention soit conclue entre l'État et les collectivités ou établissements publics dans les six mois suivant la publication de la loi.

Interrogée par la commission sénatoriale des lois lors de l'examen du texte, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a, pour sa part, indiqué qu'il *"n'était pas nécessaire de prévoir une mutualisation des commissions administratives paritaires (CAP)"*

Formations mutualisées

Sur ces mêmes territoires ultramarins, la mutualisation des actions de formation délivrées aux agents des trois versants de la fonction publique fera également l'objet d'une expérimentation de six années au lieu de cinq, ainsi que le prévoyait le texte transmis par l'Assemblée nationale.

Tout en recherchant un gain d'efficience, cette mutualisation doit permettre d'améliorer "*la diversité, la quantité et la qualité*" des actions de formation et celles concourant à l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Comme ils l'avaient fait en commission des lois, les sénateurs ont maintenu en séance publique la priorité d'affectation des agents de l'État en outre-mer pour ceux justifiant du centre de leurs intérêts matériels et moraux (présence de parents, propriété d'une maison...).

Sylvain Henry

CPA dans la fonction publique : l'ordonnance retouchée à la marge

- **Au cœur des négociations depuis des mois et validée par le Conseil des ministres mercredi 18 janvier, l'ordonnance créant le compte personnel d'activité pour les fonctionnaires a vu son contenu modifié après son examen par le Conseil d'État. Le gouvernement a supprimé deux dispositions relatives au secret médical et à la visite médicale d'aptitude à l'entrée dans la fonction publique.**

C'était l'ultime étape. Le Conseil des ministres a validé, mercredi 18 janvier, l'ordonnance mettant en œuvre le compte personnel d'activité (CPA) dans la fonction publique et instituant, depuis le 1^{er} janvier, un droit à la formation tout au long de la vie des agents publics. La présentation définitive de ce texte, *qu'Acteurs publics* s'est procuré, vient ainsi clore des négociations entamées depuis des mois entre les employeurs et les organisations syndicales.

Le texte soumis à la délibération du Conseil des ministres par la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, diverge quelque peu de celui adopté par le Conseil commun de la fonction publique le 6 décembre 2016. Le texte a été modifié par le gouvernement suite à son examen au Conseil d'État, notamment certaines dispositions approuvées par le Conseil commun, touchant au respect du secret médical dans les instances de contrôle ou encore à la visite médicale d'aptitude à l'entrée dans la fonction publique.

Dispositions supprimées

Sur le respect du secret médical, le gouvernement a supprimé un article, initialement prévu dans le projet d'ordonnance, qui soumettait au secret professionnel les fonctionnaires assurant le secrétariat des comités médicaux et des commissions de réforme (consultés dans le cadre de l'attribution des arrêts maladie).

Cette mesure prévoyait en ce sens de faciliter l'accès aux renseignements médicaux pour les agents qui assuraient le secrétariat de ces instances de médecins. *"Afin de permettre le bon fonctionnement des instances médicales, il est nécessaire de simplifier leur fonctionnement"*, précisait le rapport de présentation du projet d'ordonnance soumis au Conseil commun en fin d'année dernière.

Autre disposition annulée : la primauté de la visite médicale d'aptitude à l'entrée dans la fonction publique aux corps et cadres d'emploi nécessitant *"des conditions d'aptitude physique particulières"*. La version initiale stipulait ainsi que *"nul ne peut avoir la qualité de fonctionnaires"* s'il ne remplissait pas ces conditions physiques. Les cadres d'emplois devaient être précisés par un décret en Conseil d'État.

Les autres mesures de l'ordonnance maintenues

- Un compte personnel de formation (CPF), mobilisé à l'initiative de l'agent en vue de suivre des actions de formation *"pour mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle"*. Ce compte est alimenté à hauteur de 24 heures maximum par année de travail et ce jusqu'à l'acquisition *"d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par année de travail, dans la limite d'un plafond de 150 heures"*, précise l'ordonnance.
- Un compte d'engagement citoyen
- Des dispositions relatives à la sécurité et à la santé au travail avec une simplification de l'accès au temps partiel, la mise en place d'une période de préparation au reclassement d'une durée maximale d'un an ou encore la création d'un régime de présomption d'imputabilité au service pour les accidents de travail et certaines maladies professionnelles.

Bastien Scordia

Les Echos - jeudi 19 janvier 2017

Le compte personnel d'activité ouvert aux agents publics

EMPLOI — Une ordonnance, prise mercredi en Conseil des ministres, ouvre le compte personnel d'activité (CPA) aux fonctionnaires et aux contractuels de la fonction publique dès 2017. Le CPA du public n'inclut que le compte personnel de formation (CPF) et le compte d'engagement citoyen (CEC). Le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) ne concerne que les salariés du privé. Autre différence : les agents publics ne pourront pas mobiliser leurs droits sans l'accord de leur employeur.

L'ouverture en trompe-l'œil des données de santé

- Le futur **Système national des données de santé (SNDS)**, qui doit être créé en avril prochain, est très loin de répondre aux enjeux, selon **Christian Babusiaux**, l'ancien président de l'Institut des données de santé (IDS), auditionné le 17 janvier à l'Assemblée nationale.

"N'y allons pas par quatre chemins : il faudra modifier l'article 193 de la loi de janvier 2016." Le ton de l'ancien président de l'Institut des données de santé (IDS) et président de chambre honoraire à la Cour des comptes, Christian Babusiaux, est clair et posé, lors de son audition le 17 janvier par la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (Mecss) de l'Assemblée nationale.

Dans la loi "Santé" de Marisol Touraine, seule *"l'apparence est flatteuse ; la réalité l'est moins"*. On nous y promet la création d'un vaste système national avec différentes composantes réunissant d'abord le Sniiram (données de l'assurance maladie) et le PMSI (données des établissements de santé) et y agrégeant le registre des décès, des bases de données sur la dépendance puis, dans un second temps, des données sur les complémentaires santé. Le tout devant démarrer au 1^{er} avril 2017. *"Le 1^{er} avril, il n'y a que des poissons, et je crains que cette annonce n'en soit un"*, lâche Christian Babusiaux.

À ses yeux, le Système national des données de santé (SNDS) ne pourra être opérationnel qu'à terme, et encore, *"il faudra le concours de plusieurs acteurs"*. L'ancien magistrat s'interroge notamment au sujet des complémentaires santé : *"Certes, c'est écrit dans la loi, mais qui pourrait contraindre des entreprises privées à fournir des données alors même qu'on essaie de les exclure de la gouvernance du système ?"*

Des données médico-administratives et pas médicales

L'avenir de ce mégasystème d'informations recueillant 1,2 milliard de feuilles de soins, 500 millions d'actes médicaux et 11 millions d'hospitalisations par an serait ainsi aussi incertain que *"limité"*, selon Christian Babusiaux, car *"ce qui est mis en commun, ce sont des bases médico-administratives et non pas médicales"*. Autrement dit, *"des bases d'hier et non de demain"* et ce alors que nos voisins scandinaves élaborent, eux, de *"vraies"* bases de données de santé. *"Les nôtres ne sont issues que des données de remboursement. Le terme « données de santé » ne saurait donc faire illusion"*, assène-t-il.

L'ancien président de l'Institut des données de santé qualifie également de pure *"apparence"* le nouvel Institut national des données de santé (INDS), point d'entrée

des demandes d'accès au SNDS. Pointant les difficultés de gouvernance qu'il rencontre, *"avec une succession de directeurs qui ne peut que préoccuper"*, Christian Babusiaux s'inquiète du fait qu'il soit *"doublé d'un comité d'experts indépendant de l'INDS"*. Et s'étonne que la composition de ce comité ne soit pas encore publiée *"alors que c'est extraordinairement important en termes de garanties à tous égards"*.

Faute politique

"Il semble qu'on envisage à nouveau d'y mettre les entreprises pharmaceutiques, ce que je m'étais permis de déconseiller. Introduire les laboratoires dans le processus d'autorisation est une erreur technique autant qu'une faute politique", assène le magistrat.

La loi "Santé" n'acterait par ailleurs *"aucun progrès sur des sujets majeurs"*, au premier rang desquels l'accès permanent de la recherche aux données de santé. *"À l'IDS nous avons ouvert la voie à des accès ponctuels de chercheurs. Mais une fois rodés un certain nombre de laboratoires de recherche, la voie devait s'ouvrir à des équipes bien connues et répertoriées, ayant fait leurs preuves"*, témoigne l'ancien président de l'instance.

À l'inverse, la loi de 2016 ne ferait que compliquer les voies d'accès pour les composantes privées comme les complémentaires et les laboratoires pharmaceutiques, en prévoyant notamment l'intervention de bureaux d'étude *"dont on se demande ce qu'ils seront"*, déplore Christian Babusiaux.

Vérifier la finalité de la recherche

Quant à des établissements publics tels l'Institut national de la consommation, *"on aurait pu concevoir qu'il puisse avoir un accès. Mais non, il ne l'aura pas"*, en vertu d'un décret d'application de la loi publié le 28 décembre 2016, qui fixe la liste des organismes agréés pour un accès permanent au SNDS.

Pour rectifier le tir, pas d'autre choix que d'*"amender de manière chirurgicale certains points de la loi"*. Christian Babusiaux propose notamment de ne pas conditionner l'autorisation d'accès aux données à la seule nature juridique des organismes. *"Si un organisme privé sans but lucratif a un objet de recherche, son besoin mérite autant de considération que celui d'un organisme public, affirme-t-il. C'est la finalité qui est importante et c'est elle qu'il faut vérifier."*

La connaissance doit être répartie de telle sorte qu'elle pourra *"réellement progresser et éviter les zones d'ombre qui caractérisent nécessairement un système aussi complexe"*. L'erreur à ne pas commettre serait de réserver aux autorités de santé le monopole de la connaissance en la matière.

Quel coût d'accès aux données du SNDS ?

La question n'est pas tranchée, à quatre mois de l'ouverture – théorique – du Système national des données de santé (SNDS) : faut-il faire payer l'accès aux données de santé ? Auditionné par la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la Sécurité sociale (Mecss) le 17 janvier, le directeur général de la

CNAMTS, Nicolas Revel, indique qu'une réflexion est en cours : *"Jusqu'ici, nous n'avons pas mis en place de comptabilité analytique pour pouvoir chiffrer le coût du Sniiram, ce que la Cour des comptes nous a reproché."* Dès lors que le SNDS sera plus ouvert demain, la CNAMTS et le secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) examinent actuellement ce que pourrait être une rémunération de l'opérateur qui mettrait à contribution tout ou partie des utilisateurs futurs du SNDS. *"Nous cherchons donc à calculer ce coût complet pour voir si nous le répercutons"*, précise Nicolas Revel.

Pour sa part, Christian Babusiaux, ancien président de l'Institut des données de santé (IDS) se montre réservé à l'idée d'instaurer une taxe ou cotisation pour financer le SNDS. *"Nous payons déjà des cotisations et taxes pour financer la Sécurité sociale, alors faut-il en rajouter ? C'est un travers un peu français !"* a-t-il souligné lors de son audition par la Mecss.

Soazig Le Nevé

LE REVENU UNIVERSEL PEUT-IL REGLER LES PROBLÈMES DE PAUVRETE ?

MATHIAS THEPOT



L'instauration d'un revenu universel aurait de multiples vertus, notamment de lutter efficacement contre la pauvreté. Mais en prend-on le chemin ?

Le « revenu universel » ou « revenu de base » alimente beaucoup de discussions. Il est vrai qu'en cette période où les solutions de sortie de crise sont peu nombreuses, l'idée d'attribuer une somme à tous, chaque mois, et pour toute la vie, fait du chemin. L'instauration du revenu universel fait notamment débat à la primaire de gauche, dont le premier tour se déroulera ce dimanche 22 janvier. Il crée des conflits sur sa faisabilité financière qui sont, du reste, inhérents à chaque réforme budgétaire de grande ampleur. Mais des interrogations demeurent aussi sur la capacité du revenu de base à remplir l'une de ses principales missions : être une solution efficace pour lutter contre la pauvreté.

Et au regard de la forme qu'il prend dans certains programmes, il est permis de questionner cette finalité. Principal promoteur du revenu universel, le candidat Benoît Hamon propose de le mettre en oeuvre en plusieurs étapes. Son revenu universel coûterait entre 300 milliards et 450 milliards d'euros et atteindrait *in fine* 750 euros par mois, après 530 euros dans un premier temps. Mais pour le financer, Benoît Hamon sera contraint d'opérer des « fusions ciblées » de minima sociaux, et une baisse importante des aides au logement et des prestations familiales. Très éloigné de l'idée du revenu de base pour tous, Manuel Valls propose pour sa part un « revenu décent » de 800 euros - dont le coût pour les finances publiques serait de 8 milliards d'euros - mais qui naîtrait aussi de « la fusion de la dizaine de minima sociaux qui existent ». Il s'adresserait aux adultes de plus de 18 ans sous conditions de ressources.

LES PLUS PAUVRES POURRAIENT Y PERDRE...

Si les propositions des deux candidats à la primaire de gauche n'ont absolument rien à voir, elles ont toutefois en commun de remettre en cause, implicitement ou non, certains minima sociaux. Or dans une optique de lutte contre l'extrême pauvreté, la fusion d'aides et la remise en question d'acquis sociaux pourraient poser problème. En effet, il ne faudrait pas que le revenu de base vienne se substituer aux prestations assurantielles (chômage, retraite, santé), piliers du modèle social français, ainsi qu'aux aides au logement, par exemple, qui viennent normalement s'ajouter au RSA (524 euros pour une personne seule). Car dès lors, si on limite toutes les aides cumulées à des montants allant entre 500 et 800 euros, beaucoup y perdrait...

Autrement dit, pour sortir les ménages aux revenus modestes de la pauvreté, « *un revenu de base ne suffira pas s'il ne vient pas en complément des besoins primaires : l'accès à la sécurité sociale, au logement, à la santé, à l'alimentation, à l'école et à l'éducation* », estime Jean-Baptiste Ayrault porte-parole de l'association droit au logement (DAL), qui lutte contre le mal-logement. Le délégué général de la fondation Abbé Pierre Christophe Robert, va même plus loin : « *Avec l'idée du revenu universel, il y a une dérive dont il faut se méfier : celle de faire profiter d'un revenu à chacun sans être dans une logique de protection des plus fragiles* ». En effet, selon Christophe Robert, « *le risque est de créer un système global avec moins d'argent par personne et par ménage* ». Et donc de pénaliser *in fine* les plus pauvres.

MOINS DE STIGMATISATION DES PLUS DÉMUNIS

Mais malgré tout, le revenu de base peut avoir quelques vertus pour lutter contre l'extrême pauvreté. D'abord, il pourrait permettre de réduire la stigmatisation des plus démunis car, bénéficiant à tous, il serait moins un marqueur de pauvreté comme l'est aujourd'hui le RSA. Ensuite, et c'est là son plus grand intérêt, il permettrait de lutter contre le niveau dramatique du taux de « non-recours » aux aides sociales (un tiers des potentiels bénéficiaires du « RSA socle » ne le demandent pas). Le « non-recours » a pour conséquences concrètes que des centaines de milliers de personnes éligibles à des prestations n'en bénéficient pas.

Enfin, comme le souligne Christophe Robert, un revenu de base permettrait aux jeunes de 18 à 25 ans de bénéficier d'un minima social, une classe de la population délaissée par les systèmes d'aides. « *Beaucoup de jeunes sont dans la rue, souvent parce qu'ils sont en situation de rupture familiale* », constate Christophe Robert. Un argument de plus pour l'instauration d'un revenu universel. Mais si un changement de majorité s'opérait au printemps 2017, tous ces débats seraient de toute façon rangés aux oubliettes.

REVENU UNIVERSEL : "ON RISQUE D'ETRE DANS UN SYSTEME D'ASSISTANCE", ESTIME JEAN-CLAUDE MAILLY

Jean-Claude Mailly, invité de LCI ce mercredi matin, a refusé de prendre parti pour un candidat mais a critiqué certaines mesures et notamment le revenu universel prôné par Benoît Hamon. Hostile au départ à la défiscalisation des heures supplémentaires, il se dit aujourd'hui ouvert à un réexamen de cette mesure.

Jean-Claude Mailly, secrétaire général du syndicat Force ouvrière, était l'invité d'Audrey Crespo-Mara ce mercredi 18 janvier sur LCI. S'il martèle que ni lui, ni FO ne donneront de consignes de vote, il se garde le droit de commenter les propositions des candidats. Ainsi, Jean-Claude Mailly a donné son point de vue sur le revenu universel, mesure principalement portée par Benoît Hamon dans la primaire de la gauche.

"Sous couvert de revenu universel, on dit beaucoup de choses", commente Jean-Claude Mailly, précisant sa pensée : "Ou c'est un revenu universel pour tout le monde avec tous les inconvénients que ça peut avoir, par rapport au coût global - entre 300 et 400 milliards - et c'est quasi-impossible à mettre en oeuvre aujourd'hui, ou alors, c'est comme l'expérience finlandaise et ça équivaut à la prime d'activité dans notre pays."

Le défaut majeur [du revenu universel], c'est qu'on risque d'être dans un système d'assistance, ça peut jouer à la baisse sur les salaires.**Jean-Claude Mailly**

Volte-face sur la défiscalisation des heures

A l'origine hostile à la défiscalisation des heures supplémentaires initiée par Nicolas Sarkozy, il avait salué l'abandon de cette mesure au début du quinquennat de François Hollande. Mais sa position a évolué depuis. "Beaucoup de salariés nous ont expliqué, à juste titre, qu'ils perdaient 30, 50, 60, 80 euros par mois donc cela fait un moment que je dis que cette mesure mérite d'être réexaminée", a souligné ce mercredi le patron de FO, qui avait déjà émis des réserves sur l'abandon de cette mesure début janvier sur LCP.

il se dit donc ouvert à un retour de la défiscalisation des heures supplémentaires, une initiative qui est d'ailleurs dans le programme de Manuel Valls. "Je ne dis pas non", a-t-il déclaré sur LCI.

Le responsable du 49.3, c'est Hollande

Autre sujet abordé par Jean-Claude Mailly : le bilan du quinquennat Hollande. Tout d'abord, le secrétaire général affirme que "si la France a des difficultés, c'est à cause des politiques menées. La première des responsabilités revient au gouvernement."

Puis, il revient sur l'usage du 49.3 par Manuel Valls, pour faire adopter sans débat à l'Assemblée la loi Travail. L'ancien Premier ministre avait assuré avoir été forcé d'utiliser cet article de la Constitution. Jean-Claude Mailly "espère que Manuel Valls est sincère" et estime que "le premier responsable, c'est le président de la République". "Si le président ne l'avait pas voulu, il n'y aurait pas eu de 49.3", insiste-t-il.

Larcher va revoir le patronat et les syndicats

SOCIAL

Le président du Sénat a achevé une première série de consultations des partenaires sociaux sur le programme de François Fillon.

Leïla de Comarmond

🐦 @leiladeco

Le président du Sénat avait été chargé début décembre par François Fillon de prendre contact avec les partenaires sociaux. C'est fait. Gérard Larcher a achevé ce jeudi une première série d'entretiens avec les leaders des organisations patronales et syndicales en recevant le Medef, la CFTC et la CPME (ex-CGPME). La mission de « l'oreille et le ventricule gauche de François Fillon », comme il s'est défini lui-même jeudi matin sur France Inter : tester les propositions défendues lors de la primaire par le désormais candidat de la droite.

Côté patronat, la discussion a beaucoup tourné sur les mesures jugées indispensables pour relancer l'emploi. Mais pas seulement. Les artisans et professions libérales de l'U2P ont ainsi dit que les mesures destinées à favoriser les autoentrepreneurs (relèvement de la franchise de TVA, interdiction de requalification en salarié des prestataires indépendants pendant trois ans) ne passaient pas. Un sujet qui préoccupe aussi la CPME.

(...)

(...)

**Pas question
d'étatiser
l'assurance-
chômage, a assuré
le président
du Sénat.**

Les syndicats ont, eux, notamment dit à Gérard Larcher tout le mal qu'ils pensaient de deux des propositions phares de François Fillon : la suppression de 500.000 postes dans la fonction publique et aussi celle du monopole syndical de présentation des candidatures au premier tour des élections professionnelles.

Les organisations de salariés ont aussi plus globalement fait part de leur inquiétude sur la place du dialogue social dans le projet Fillon. « Si ce dernier est élu, est-ce qu'on oublie la loi Larcher [qui impose en cas de velléité de réforme concernant l'emploi de saisir les partenaires sociaux pour qu'ils négocient] ? » a demandé Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de FO, premier à être reçu, en décembre.

**Des précisions fin
février-début mars**

Rendez-vous a été pris pour un nouveau round de discussions fin février-début mars. Gérard Larcher, qui va rendre compte à François Fillon de ses entretiens, devrait alors préciser ce qui relèverait des mesures urgentes qui seraient prises dès l'été par ordonnance et les sujets qui feraient l'objet de discussions plus approfondies en cas de victoire du candidat de la droite. Le président du Sénat a cependant été affirmatif sur un point : le régime d'assurance-chômage restera paritaire, l'idée n'est pas de l'étatiser. Un avertissement au Medef, au cas où il serait tenté de jouer la montre, en faisant traîner les discussions. ■

Les interdictions de manifester contraaires à la Constitution ?

Une QPC transmise au Conseil d'Etat met en cause cette disposition de l'état d'urgence

Les interdictions de manifester pourraient bientôt être examinées par le Conseil constitutionnel. Mardi 17 janvier, le tribunal administratif de Rennes a transmis une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) au Conseil d'Etat, préalable à l'éventuelle saisine du garant de la constitution. Cette QPC porte sur l'article 5-3 de la loi sur l'état d'urgence, qui donne pouvoir au préfet « d'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics ».

La constitutionnalité de cette disposition, qui n'existe pas en droit commun, a été contestée par quatre personnes qui en ont fait l'objet, en septembre 2016, en Ille-et-Vilaine. Les requérants avaient été interdits de séjour à Rennes « les jours de manifestations contre la loi dite El Khomri, contre les violences policières et contre l'aéroport Notre-Dame-des-Landes ». Leurs avocats, Aïnoha Pascual et Raphaël Kempf, y voient une atteinte aux libertés garanties par la Constitution, notamment celles d'aller et venir et de manifester.

« C'est à la loi qu'il revient d'énoncer précisément les critères qui permettent de limiter la liberté d'une personne, estime M^e Kempf. Or, avec cette disposition, c'est le préfet qui a le pouvoir de définir ce que signifie "chercher à entraver l'action des pouvoirs publics". C'est une notion totalement floue et cela lui confère des pouvoirs arbitraires. On voit d'ailleurs un dé-

tournement de la loi dans l'usage qui en a été fait, notamment à Paris et à Rennes, où des gens ont été interdits de manifester. » Le ministère de l'intérieur disait alors viser des individus violents, sans toujours en apporter la preuve, ce qui explique que plusieurs arrêtés aient été retoqués par le juge administratif.

540 interdictions de séjour

D'après le rapport parlementaire du 6 décembre sur le contrôle de l'état d'urgence, 540 interdictions de séjour ont été prononcées depuis le 14 novembre 2015, avec « un usage massif » à partir de juin 2016, période de mobilisation contre la loi travail. Souvent « sans lien direct avec la menace terroriste », le ministère de l'intérieur a justifié ces mesures « par la mobilisation prioritaire des forces de l'ordre » du fait de l'état d'urgence, rappelle le rapport. Les premières utilisations ont concerné vingt et un « militants anarcho-autonomes français durant la COP21 », mais des supporters de football ont également été concernés lors d'un match en Corse, de même que des militants mobilisés au moment du démantèlement de la « jungle » de Calais.

L'interdiction de séjour renvoie à l'« un des seuls articles de la loi sur l'état d'urgence qui n'a pas été modifié depuis 1955, souligne M^e Kempf, qui souhaite son abrogation. Il est encore dans son jus de la guerre d'Algérie ». A l'époque, l'article de loi avait suscité de vifs débats lors du vote de l'état d'urgence à l'Assemblée nationale. ■

J. PA.

Le Parisien - jeudi 19 janvier 2017

L'image de Pôle emploi s'améliore. 71 % des demandeurs d'emploi (+ 4 points par rapport à 2014) se disent satisfaits des services rendus, selon un sondage BVA publié hier. Les chômeurs se disent satisfaits notamment de leur dernière visite en agence (84 %, + 8 pts), mais ils sont moins contents des horaires d'ouverture (72 %), de la facilité à obtenir un rendez-vous (73 %) et du nombre d'offres sur Pole-emploi.fr correspondant à leur recherche (60 %).

FORUM Libération

JEUDI 19 JANVIER 2017

DEMAIN LE TRAVAIL

NOUVELLES RÈGLES

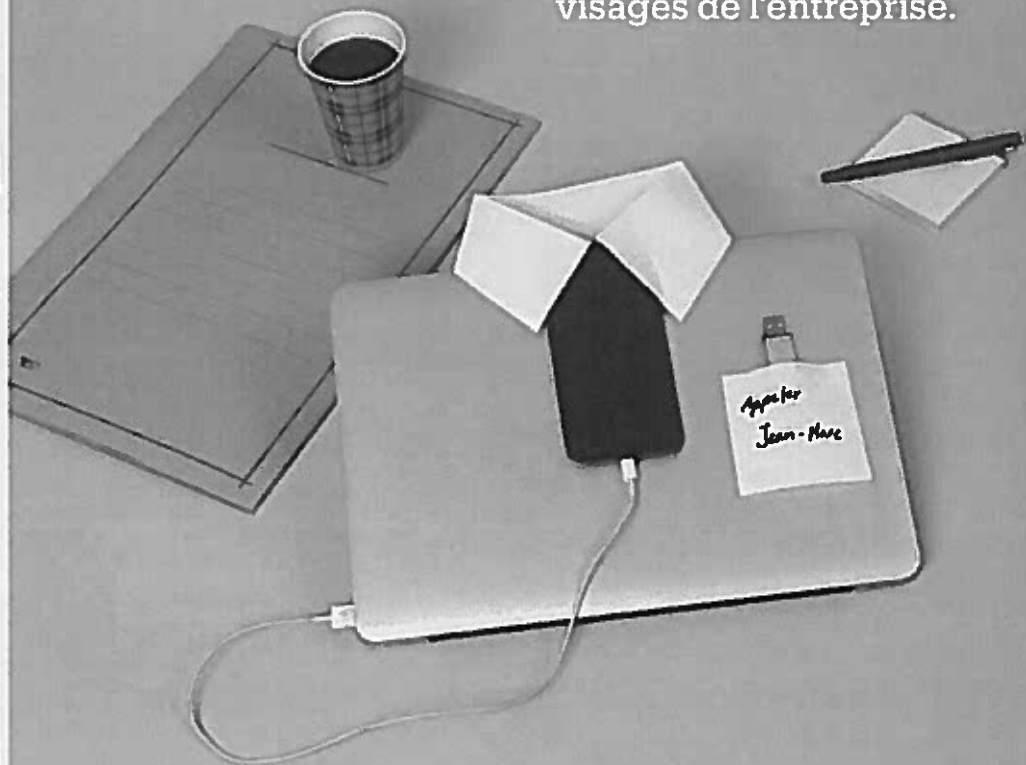
Dans la révolution du travail en cours, il y a deux manières de rendre un mauvais service aux travailleurs : rejeter la technologie numérique ou croire qu'elle va les sauver. Jouer les Cassandra ou jouer les naïfs. En valorisant l'autonomie, en réduisant la part des tâches répétitives, en accroissant la productivité, le numérique favorise la prospérité et allège le fardeau du salarié. Mais en fragilisant les statuts, en isolant le travailleur, en individualisant à outrance les performances, il peut être la source de nouvelles aliénations.

La question n'est plus d'être pour ou contre. Il s'agit de trouver les règles nouvelles qui permettront de maîtriser la nouveauté. Quelle adaptation pour le droit du travail ? Quelle organisation de l'entreprise ? Quelle sécurité pour l'auto-entrepreneur ? Quel environnement légal pour favoriser l'initiative ? Libérer l'entreprise sans fragiliser le salarié, combattre l'ubérisation sans tuer Uber et ses émules, assouplir l'économie sans détruire le contrat social.

C'est le sens de la journée de débats organisée par Libération dans le cadre du Salon du travail. Loin des envolées creuses sur l'enfer ou sur le paradis numérique, il s'agit de rendre son avenir au monde du travail.

LAURENT JOFFRIN

A l'occasion du Salon du travail à la Villette, «Libération» organise une journée de débats et de rencontres ce vendredi. Enquête sur les nouveaux visages de l'entreprise.





Pantin, le 8 septembre 2016. Les anciens Magasins généraux repensés par un architecte accueillent l'agence de publicité BETC.

Pas de bureau attribué, m

DES BUREAUX NOMADE'S LAND

Les façons de travailler évoluent vers moins de tâches postées et plus de télétravail. Suivant le mouvement, les lieux aussi vont changer. «Immeuble trophée», avec programme d'animations, de conférences, d'expositions... mais aussi bureaux interchangeables et sites relais... Revue des pistes d'innovation.

Par
SIBYLLE VINCENDON
Photos **CHRISTOPHE MAOUT**

Peut-être irons-nous un jour travailler dans un «bureau destination». Il serait situé dans un «immeuble trophée», selon le terme évocateur des professionnels de l'immobilier tertiaire. Nous aurions plaisir à y aller parce qu'il y serait utile et agréable de rencontrer ses collègues et de faire avancer le boulot en groupe. Entre ces retrouvailles, nous aurions travaillé de notre côté, dans des espaces en réseau, disponibles ici et là dans la ville, bien commodes pour traiter les

dossiers en fonction de notre programme ou de nos rendez-vous. Evidemment, une part de l'ouvrage aurait aussi été abattue à la maison ou au café. Au Starbucks, disent les Américains. Quant à «l'immeuble trophée», il n'abriterait pas que des bureaux mais il aurait son propre programme d'animations, de conférences, d'expos. Bref, il y aurait d'autres raisons que le seul travail pour avoir envie de s'y rendre.

LUMIÈRE DU JOUR

Dans la vraie vie d'aujourd'hui, nous allons le plus souvent nous rendre dans des bureaux que les investisseurs (qui construisent) et les décideurs (qui dirigent) auront jugés fonctionnels. Depuis le passage du

bureau fermé à l'espace ouvert il y a une trentaine d'années, les uns et les autres ont souvent le sentiment d'avoir épuisé le sujet de l'innovation. Lorsque l'on visite des opérations neuves, on voit fréquemment le modèle classique: des plateaux organisés autour d'un noyau central (là où se trouvent les ascenseurs et les commodités). Les bureaux sont le long des fenêtres, les salles de réunion au milieu et le tout entoure un «patio» (la cour) pour assurer un maximum de lumière du jour. Si la largeur des bâtiments est faible, l'aménagement intérieur va réinventer l'enfilade des espaces, un peu comme celle des pièces du château de Versailles, la splendeur en moins. Un atrium d'entrée monumental,



les patrons, chez BETC. Mais «il y a pléthore de place», dit Rémi Babinet, le coprésident de l'agence.

destiné à impressionner le visiteur, complète souvent l'ensemble. Parfois, une audace: pour son nouveau siège à Aubervilliers, Veolia a osé la salle du conseil d'administration en rez-de-chaussée, rareté assez courageuse en cas de conflit social.

TÂCHES ROBOTISABLES

Mais dans ce domaine comme dans tous les autres, difficile de se dire qu'on ne change rien car on a toujours fait comme ça. Olivier Cros est directeur du studio Design & Project de CBRE, l'un des leaders mondiaux du conseil en immobilier tertiaire. Pour lui, la réflexion sur les lieux de travail est la conséquence des changements en train d'intervenir dans les métiers. «Nous passons d'un travail très prévisible, posté, essentiellement individuel, à quelque chose de plus nomade et plus collaboratif. Cette bascule va s'accélérer parce qu'une part de ces tâches postées et prévisibles est robotisable.» Ces évolutions laissent parfois les entreprises «assez démunies» quant à la façon de procéder pour la suite. Leurs dirigeants parlent volontiers de «coopération» et d'«agilité», et quand ils confient une mission au conseil en implantation, ils lui demandent «une conduite du changement». Pour les autres? «Nous, nous savons que les dirigeants sont notre première cible et nous faisons en sorte qu'ils bougent eux aussi», sourit Olivier Cros. CBRE a beau être une sorte d'agent

immobilier planétaire, c'est aussi un sociologue de terrain à sa manière. Agrégeant quantité de travaux effectués dans le monde entier sur les modifications du travail, la firme a esquissé ce que serait le «bureau 2040», façon aussi de réfléchir à ce que sera son business à elle. Dans une étude intitulée «Le bureau du futur», la société prédit que «les gens détermineront où et quand ils feront leur travail sans contrôle du temps dès lors que le boulot est fait». L'étude ne se prononce pas sur le changement de statut des salariés que ces modifications dans l'espace peuvent dessiner en creux. Quand on est à la fois là et pas là dans les locaux, pourrait-on l'être aussi dans l'effectif des employés?

En tout cas, du côté des entreprises, il va falloir en rabattre sur l'envie de constituer un patrimoine. En 2040, «les bâtiments ne seront plus possédés mais ressembleront davantage à un réseau de lieux de travail», lit-on dans l'étude. Il faudra quand même bien un siège social ou un navire amiral, et CBRE conseille d'en faire «l'immeuble trophée» garni de tous ses attraits. Le bien-être des collaborateurs, conseille-t-elle, doit être l'obsession des dirigeants. Ce souci va jusqu'à prévoir des réunions debout ou des escaliers agréables et accessibles, bref tout ce qui peut séduire le sédentaire. Et même d'un «bistrot Faraday», endroit sans connexions, sans radiations magnétiques, où l'on peut débrancher. Sans

oublier les fondamentaux. La lumière, toujours promise par les promoteurs comme surabondante, est plus compliquée que ça à gérer quand les écrans sont partout. Même si ce nomadisme, qui entre progressivement dans les organisations, n'ubérise pas systématiquement les collaborateurs, il a quand même une conséquence inquiétante: la fin du poste de travail personnel et attribué. On voit le raisonnement: si les collaborateurs travaillent ailleurs ou sont chez le client, rien ne justifie qu'on leur réserve un poste inoccupé la plupart du temps. Accenture avait initié le

mouvement dès 1995 en inaugurant le «Flex Office», qui proposait un caisson pour les affaires et basta. Le côté assez brutal du changement dans ce milieu de l'audit où l'épanouissement du collaborateur n'est pas toujours la première préoccupation, a sans doute participé à la mauvaise réputation de la pratique. A cela s'ajoute l'impression de jouer aux chaises musicales chaque matin, la règle de base étant qu'il y a moins de postes que de salariés.

600 CASIERS

Qui va à la chasse perd sa place? Pas idéal pour le bien-être des employés. Sauf, peut-être, si l'on procède autrement. Chez BETC, agence de publicité, et chez Hopscotch, spécialisé en relations publiques, personne n'a de bureau attribué, pas même les patrons. Mais, mais... «il y a pléthore de place», résume Rémi Babinet, le coprésident de BETC. «Chaque matin, les gens peuvent choisir entre au moins deux postes de travail». Frédéric Bedin, le président de Hopscotch, résume de son côté: «Nous avons 500 personnes, 600 casiers, 400 postes en open space et 1000 endroits où l'on peut se poser.»

Dans les deux boîtes, le collaboratif se traduit par un invraisemblable catalogue de salles de réunion, de toutes tailles et de tous styles. La diversité va jusqu'à une sorte de night-club au sous-sol (chez Hopscotch) à une terrasse jardin (chez

UN TOBOGGAN VERS LA CAFÉTÉ POUR LA GÉNÉRATION Y ?

La génération Y, celle de ces jeunes gens nés entre 1980 et 2000, est bien souvent qualifiée d'ingérable au boulot; du style à edger des excentricités dans les lieux de travail (genre le toboggan pour aller à la cafétéria comme chez Google). Vu que cette génération va constituer «la moitié de la main-d'œuvre» en 2020, la firme de conseil en immobilier d'entreprise CBRE a voulu en avoir le cœur net avec une étude sur leurs attentes, menée dans douze pays auprès de 13 000 personnes de la tranches d'âge. Résultat: les «millennials» ont en gros... les mêmes aspirations que les générations qui les ont précédés. Pourtant, le mythe qui entoure la génération Y est solide. Il établit le portrait-robot d'un personnage «qui se sent en droit d'avoir une progression rapide de carrière et de fréquentes augmentations», qui «saut de job en job sans loyauté eucune pour un employeur», qui «vit connecté en permanence en mélangeant travail et vie privée» et se complait dans un «snobisme citadin». Or, lit-on dans cette note, «la plupart des millennials sont bien plus réalistes quant à leurs choix». Peut-être à cause d'un «sentiment lancinant d'insécurité, la majorité de ceux qui travaillent disent qu'ils sentent qu'avoir un job est déjà une chance». Du coup, leurs demandes quant aux lieux de travail sont bien loin du toboggan. Ainsi, même s'il «existe une idée selon laquelle l'environnement de travail favori du millennial typique ressemblerait au croisement d'une cafétéria et d'une chambre d'ado», les intéressés, eux, rêvent à 42%... d'un bureau bien à eux. Dans les équipements, ils placent des lieux de repos loin devant l'idée même d'une salle de jeux. En conclusion, l'étude note que la génération Y «apparaît bien plus conservatrice et traditionnelle que ce que nous avons été amenés à penser». S.V.

BETC). Installée à Pantin dans un ancien magasin des douanes, l'agence de pub a ouvert son immeuble au maximum: cafés au rez-de-chaussée, passage public, lieu d'expos. Avec une superbe implantation au bord du canal de l'Ouercq à Pantin, BETC coche toutes les cases de «l'immeuble trophée».

Donc, personne n'a de bureau et «vous vous mettez où vous voulez», dit Frédéric Bedin, de Hopscotch. L'exercice a ses limites car la comptine ne va pas aller camper à la créa. On est quand même là pour bosser. Sans compter les habitudes. Dans les deux cas, des casiers fermés conservent l'intimité de chacun.

Le nomadisme pose quand même une question inattendue: où sont les gens? BETC a résolu la question avec une appli de géolocalisation, qui permet de s'y retrouver dans le bâtiment mais surtout de savoir qui se trouve où. «Au début, on s'est dit: tout le monde va gueuler, personne ne va accepter d'être géolocalisé... Et puis non», reconnaît Rémi Babinet. Son associée, Mercedes Erra, dit que certains «bloquent la géolocalisation. Quand ils cherchent quelqu'un, ils prennent leur téléphone» et cela ne la choque pas plus que ça. Dans le sans bureau fixe, ce qui l'inquiète, c'est «que l'on ne s'aperçoit même plus que les gens sont là». Ou pas. «Dans cet immeuble», affirme Rémi Babinet, «personne n'est puni». Dans cet immeuble peut-être. Mais ailleurs... ◀

Le nomadisme pose une question inattendue: où sont les gens? L'agence de publicité BETC l'a résolue avec une appli de géolocalisation, qui permet de s'y retrouver dans le bâtiment mais surtout de savoir qui se trouve où.

DANS L'ENTREPRISE «LIBÉRÉE» PARTAGE ET CRUSTACÉS

A Marseille, Seafoodia a supprimé la hiérarchie et le contrôle pour favoriser la décision collective et l'initiative. Son fondateur affirme que le «bonheur national brut» y est au plus haut.

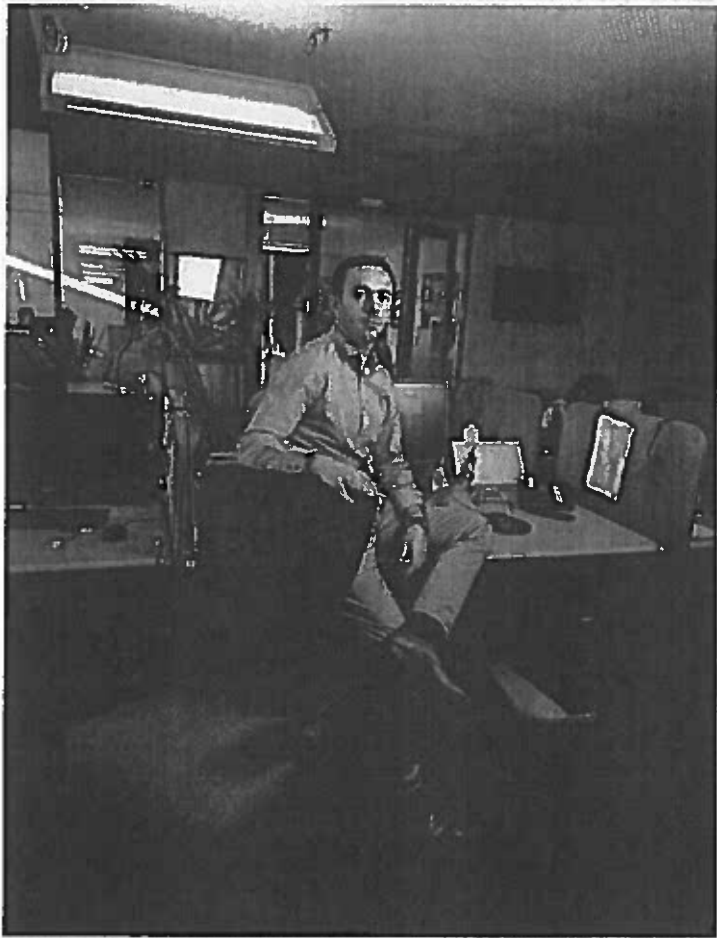
C'est en lisant *l'Entreprise du bonheur* (1) que le délice lui est venu. David Sussmann, le responsable de Seafoodia, a compris qu'il fallait «surtout s'occuper de ses équipes». Pas du tout ce qu'on lui avait enseigné à l'école (un MBA aux États-Unis, à l'université de Hartford, en-

tre autres) Comment va sa boîte? «Elle va super bien», assure David Sussmann. Ce qu'elle fait? Pêche, production et exportation de produits de la mer. Coquillages et crustacés, poissons...

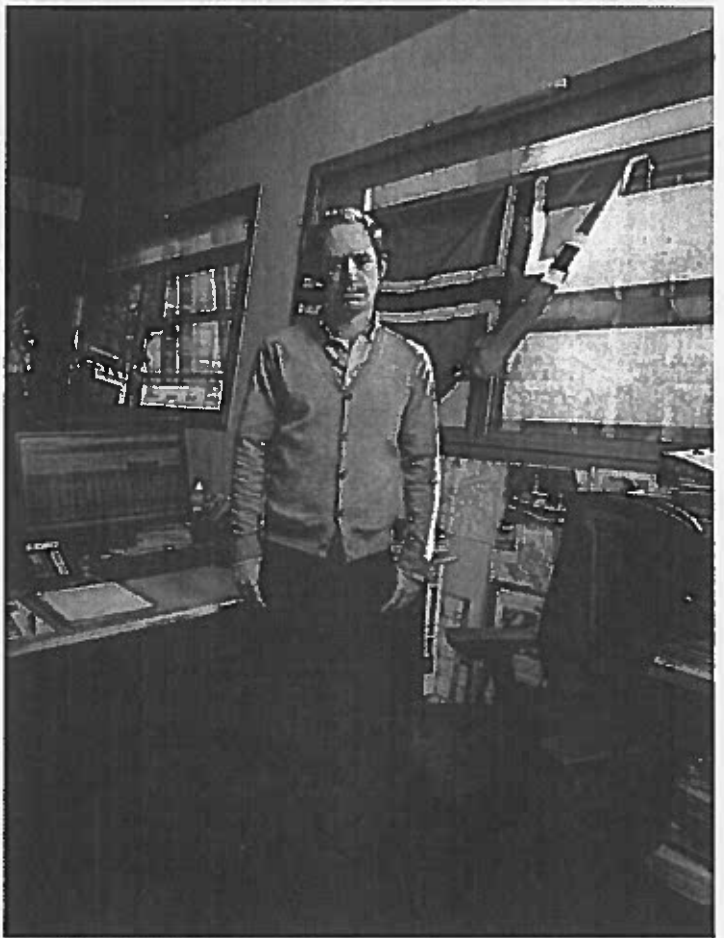
Maximes du jour. Seafoodia est une entreprise marseillaise «libérée» de la hiérarchie et du contrôle.

Ici, les employés s'organisent librement. Dans des locaux modernes près du Vieux-Port, installés en open space, les idées circulent. Il y a de la lumière naturelle et de grandes tables dédiées aux réunions. Il y a aussi des tableaux un peu partout où sont inscrites les maximes du jour, les marches à suivre et autres encouragements.

Les collaborateurs de Seafoodia se réunissent régulièrement et prennent les décisions ensemble. Le «bonheur national brut» est au plus haut, selon son fondateur. «On respecte ses équipes comme on respecte sa famille, on accepte que les gens ne soient pas parfaits», assène-t-il. Propos confirmés par les salariés. Frédéric Bonnet, 31 ans, assure qu'il a



Frédéric Bonnet, 31 ans, dans les locaux de Seafoodia à Marseille, le 11 janvier.



Son collègue Gilles Bonniez.

BOÎTE À OUTILS LEXICALE

Quelles tendances vont gouverner dans un avenir proche le monde du travail? Avec la montée de l'intelligence artificielle, cinq mots vont s'imposer, reflets de cette évolution.

A l'heure où la généralisation des usages numériques bouleverse la société, le travail - atomisé, dématérialisé, précarisé mais aussi, d'une certaine manière, émancipé - du bon vieux modèle du salariat est dans tous ses états. En cinq termes, revue de tendances pour les années à venir.

DÉCONNEXION

Depuis le 1^{er} janvier, les entreprises de plus de 50 salariés en France doivent mettre en place des pratiques afin de limiter l'intrusion des

technologies dans le temps de repos de leurs employés. Première mondiale, ce «droit à la déconnexion» institué par la loi travail impose l'obligation aux employeurs de signer un accord codifiant ces pratiques ou, à défaut, de mettre en place une charte dont ils restent cependant les seuls décisionnaires.

ROBOTS

L'automatisation du travail et l'intelligence artificielle vont-ils tuer l'emploi? Selon un rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, 1,49 million d'emplois sont «très expo-

«carte blanche» pour développer ses «envies et idées». «On se sent plus valorisé, plus autonome, plus libre de ce qu'on peut faire, cela libère la pression.» Anas El Mestari, 37 ans, explique ne pas vendre seulement des produits de la mer, mais aussi «l'histoire de notre entreprise. Nous sommes une famille, une tribu». Gilles Bonniez, 41 ans, évoque, lui, une entreprise comme «un ensemble qui nous ressemble». Son expérience en grande distribution, il la qualifie de «gestion de frustrations au quotidien, avec de petits chefs et des sous-chefs, très difficile». Ici, au contraire, chacun participe et cherche des solutions, «nos objectifs,

c'est nous qui les présentons, on parle beaucoup ensemble». Il dit n'avoir pas éprouvé «de souffrance au travail comme dans d'autres entreprises», se sent «particulièrement épanoui par rapport à son entourage, où il y a pas mal de burn-out». «En open space, on voit ce qui se passe, complète David Sussmann. Le rire est accepté. Si on est dans la bienveillance entre nous, on améliore les choses.» Son entreprise est, selon lui, «libérante plus que libérée». Bien sûr, il règne chez Seafoodia un petit côté «fleur bleue» qui peut faire sourire ou ricaner. «Si vous faites les choses avec amour, vous pouvez réaliser des choses exceptionnelles», dit

David Sussmann, fier du triptyque de l'entreprise— «Passion, famille, excellence» — et de ses paperboards arborant des maximes comme «Faites votre travail avec amour» entouré d'un cœur rouge. Et d'égrener pour valider ses options les chiffres de la société: 27% de croissance depuis sept ans, 2,5 millions de chiffre d'affaires, une ouverture sur le marché mondial (14 langues parlées).

«Visibilité». Autre concept d'importance prôné par la société, le «Confidence Act»: qualité, éthique, traçabilité. Le chef d'entreprise a joué la carte de la «visibilité». Il avance même sa vision pour 2026: devenir

quatre fois plus «gros» qu'aujourd'hui et avoir plus de 120 collaborateurs. Restent les réalités économiques. Sussmann reconnaît avoir «du mal» sur l'Afrique. L'embargo sur la Russie a pesé aussi. «Quand cela ne tourne pas rond, on réoriente.» Depuis un mois, Seafoodia, qui avait une organisation par zones, s'est réorganisé par espèces et par pays. David Sussmann a créé sa boîte à l'âge de 25 ans, et travaillé seize heures par jour pour la développer. Ses concurrents œuvrent souvent à moindres coûts. «Tout ce qu'on a, ce sont nos cerveaux», lâche-t-il. En 2008, son entreprise était au bord de la faillite — «un dirigeant qui

est dans la merde ne peut pas le dire» — mais son leitmotiv de l'époque était déjà: «C'est l'équipe qui peut sauver l'entreprise.»

Aujourd'hui, il souhaiterait être «le roi de l'innovation managériale». Il prévoit d'installer une salle de sports, un lieu de vie où les collaborateurs «dîneront tous ensemble» et pourront profiter d'un potager, de la présence d'un cuisinier, d'un professeur de yoga, d'une salle qui pourra se transformer en discothèque... Bref, «on sera mieux ici que chez soi», conclut-il en riant.

DIDIER ARNAUD

Envoyé spécial à Marseille

(1) De Tony Hsieh, éd. Leduc S., 2011.



David Sussmann, fondateur de Seafoodia.



Anas El Mestari: «Nous sommes une tribu.» PHOTOS OLIVIER MONGE. MYOP

sés» aux mutations technologiques et risquent de disparaître en France. C'est moins de 10% des emplois mais, in fine, plus de la moitié des emplois existants pourraient voir leur contenu notablement transformé selon l'étude.

Pour endiguer cette tendance, le Parlement européen préconise la création d'une «taxe robot», reprise par le candidat à la primaire à gauche Benoît Hamon qui, à l'inverse de ses principaux concurrents, est convaincu que l'on va vers une «raréfaction» du travail dans les prochaines années.

SLASHERS

Ce terme dérivé de la barre oblique «slash» du clavier d'ordinateur désigne les travailleurs pluriactifs, de plus en plus nombreux et souvent auto-entrepreneurs, qui exercent plusieurs métiers: comédien/chauffeur VTC, livreur/musicien, et ce sans limitation de «slashes». Selon l'Insee, ils étaient 2,3 millions fin 2013, soit 8,5% de la population active.

TÉLÉTRAVAIL

Selon une récente étude, plus de 70% des entreprises hexagonales autorisent à des degrés

divers leurs salariés à travailler depuis leur domicile, contre 66% en Allemagne et 53% au Royaume-Uni. 20% des entreprises françaises l'autoriseraient même «sans restrictions». De quoi faire de la France la championne européenne du télétravail.

UBÉRISATION

Comment élaborer de nouvelles règles du droit du travail pour ceux dont l'activité dépend des plateformes (VTC, hébergement, e-commerce) sans le définir, comme aujourd'hui, par un lien de «subordination

juridique» (soit un lien employé-employeur)? C'est tout l'enjeu du compte personnel d'activité (CPA), embryon d'un nouveau statut du «citoyen travailleur» qui attache des droits à la personne, et non au contrat passé avec une entreprise. Depuis le 1^{er} janvier, le compte personnel d'activité est directement accessible en ligne. Il permet également d'y héberger son CV, de rechercher une formation ou encore d'accéder à ses bulletins de salaire sous forme dématérialisée.

CHRISTOPHE ALIX

FORUM Libération

ANTICIPER ET ORIENTER LES ÉVOLUTIONS

LAURENT BIGORGNE Directeur de l'Institut Montaigne

«**L**e chômage est la première inquiétude des Français. L'opinion publique est prête à davantage de flexibilité si on lui garantit davantage de sécurité, par exemple en créant des droits ambitieux en matière de formation professionnelle. Il faut aussi libé-

rer l'horizon des chefs d'entreprise, car ce sont eux et eux seuls qui créent l'emploi. Enfin, il faudra un programme ambitieux annoncé à l'avance et mis en œuvre sans délai, un pilotage serré et une évaluation constante. La classe politique n'a toujours pas la clairvoyance ni le courage de faire la pédagogie de ces change-

ments, que parfois elle ne comprend pas, car elle est trop coupée de la réalité du monde du travail.

En outre, elle est convaincue qu'il est possible de protéger les emplois basés en France, alors que ce sont les entrepreneurs et les salariés qu'il faut chercher à préparer et à accompagner pour

faire face à ces mutations. Les mutations de notre société et du monde du travail appellent à une vraie «flexisécurité». Les entreprises, les individus et la protection sociale doivent anticiper et orienter ces évolutions pour que compétitivité économique et cohésion sociale fonctionnent de pair.» ◀

LE PARRAINAGE, MOTEUR DE L'ASCENSEUR SOCIAL

YAZID CHIR Président de l'association «Nos quartiers ont des talents»

«**E**n 2005, alors que les banlieues françaises s'enflammaient, le dispositif de parrainages «Nos quartiers ont des talents» (NQT) est apparu comme l'unique solution innovante proposée aux jeunes diplômés évoluant dans un environnement social complexe pour trouver un emploi pérenne et qualifié. Une décennie plus tard, la version proposée par l'association NQT a largement fait ses preuves et demeure une solution efficace et indispensable pour les 36 000 jeunes accompagnés.

Le parrainage est considéré comme la mesure la plus efficace pour permettre l'accès des jeunes à l'emploi pour plus de 6 Français sur 10 (étude TNS Sofres de 2016). La force de l'association NQT réside en grande partie dans la mise en place d'un système de parrainage, permettant l'accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi, tout en étant en adéquation avec leur projet professionnel. Ainsi, chacun des jeunes diplômés intégrant le dispositif NQT est mis en lien avec

un parrain ou une marraine. NQT veille à faire correspondre les domaines de formation des filleuls avec les domaines d'expertise des cadres qui les suivent.

Nos quartiers ont des talents est le premier réseau d'entreprises engagées pour l'égalité des chances. Pour les 500 entreprises adhérentes à NQT, s'engager dans une action citoyenne et solidaire, c'est participer à la mobilisation générale pour l'emploi des jeunes et contribuer ainsi efficacement à la lutte contre le chômage.

Les parrains et marraines ont pour mission de transmettre leur expérience à leur filleul et de les aider à préparer leurs entretiens d'embauche. Le parrainage donne aussi aux diplômés la possibilité de bénéficier de conseils sur leurs expériences professionnelles, et sur leurs souhaits d'insertion en matière de secteurs d'activité, de métiers et de structures.

Professionnelle autant qu'humaine, cette expérience leur permet de reprendre confiance en eux et d'assimiler les codes du

monde du travail en profitant d'une oreille attentive et de conseils avisés.

Pour les 4 500 jeunes suivis en 2016, NQT a représenté un vrai facteur de professionnalisation. En profitant de l'expérience de leurs parrains/marraines et en participant aux animations RH proposées, ils ont amélioré leur confiance en eux, développé un réseau et approfondi leurs connaissances des codes du marché du travail.

Par cette expérience, ils mettent en valeur leurs compétences. Ils sont assurés par un accompagnement régulier et un encadrement certain, tout en effectuant eux-mêmes les démarches nécessaires à la recherche d'un emploi. 70 % des jeunes accompagnés ont trouvé un emploi à la hauteur de leur compétence en six mois en moyenne.

La finalité de tout cela étant de rapprocher au maximum les projets des jeunes et les attentes du marché du travail. NQT associe quotidiennement les concepts d'égalité des chances, d'engagement social, d'empowerment et de reconnaissance au mérite.» ◀

VERS UNE GOOGLE MAP DE LA CONNAISSANCE

FRANÇOIS TADDEI Biologiste, directeur du Centre de recherches Interdisciplinaires

«**D**emain le travail dépendra de sa capacité à apprendre et à se réinventer. Le numérique modifie la perspective. Déjà des individus créent des activités nouvelles à partir de ce qu'ils trouvent sur le Web. Ces changements se

produisent souvent dans des tiers lieux de type «Fablab» où les gens travaillent sur des projets communs. Il y a de nouvelles manières de produire des connaissances qui ne passent pas par l'obtention de diplôme même si dans le milieu du travail, aujourd'hui, le diplôme est encore le principal moyen de

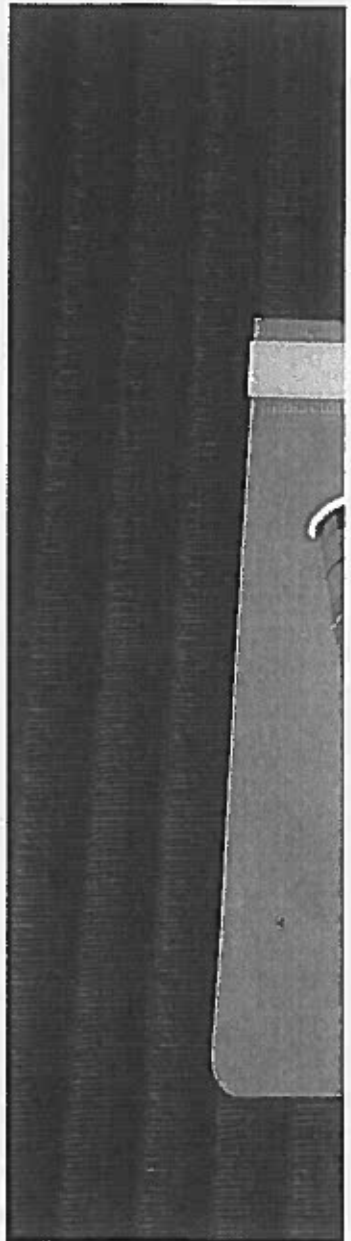
reconnaissance. Certaines entreprises comme Google sont toutefois en train de changer la donne: elles embauchent des candidats qui ont suivi un Mooc [formation en ligne ouverte, ndr], sont présents sur des plateformes collaboratives, la qualité de leurs interventions étant un moyen de se faire repérer.

Demain, on pourrait imaginer une Google Map de la connaissance. Chacun pourra voir où il en est et le chemin à accomplir pour atteindre le job qu'il envisage.

La ministre de l'Éducation nationale m'a d'ailleurs confié une mission pour réfléchir aux innovations à introduire dans l'enseignement.

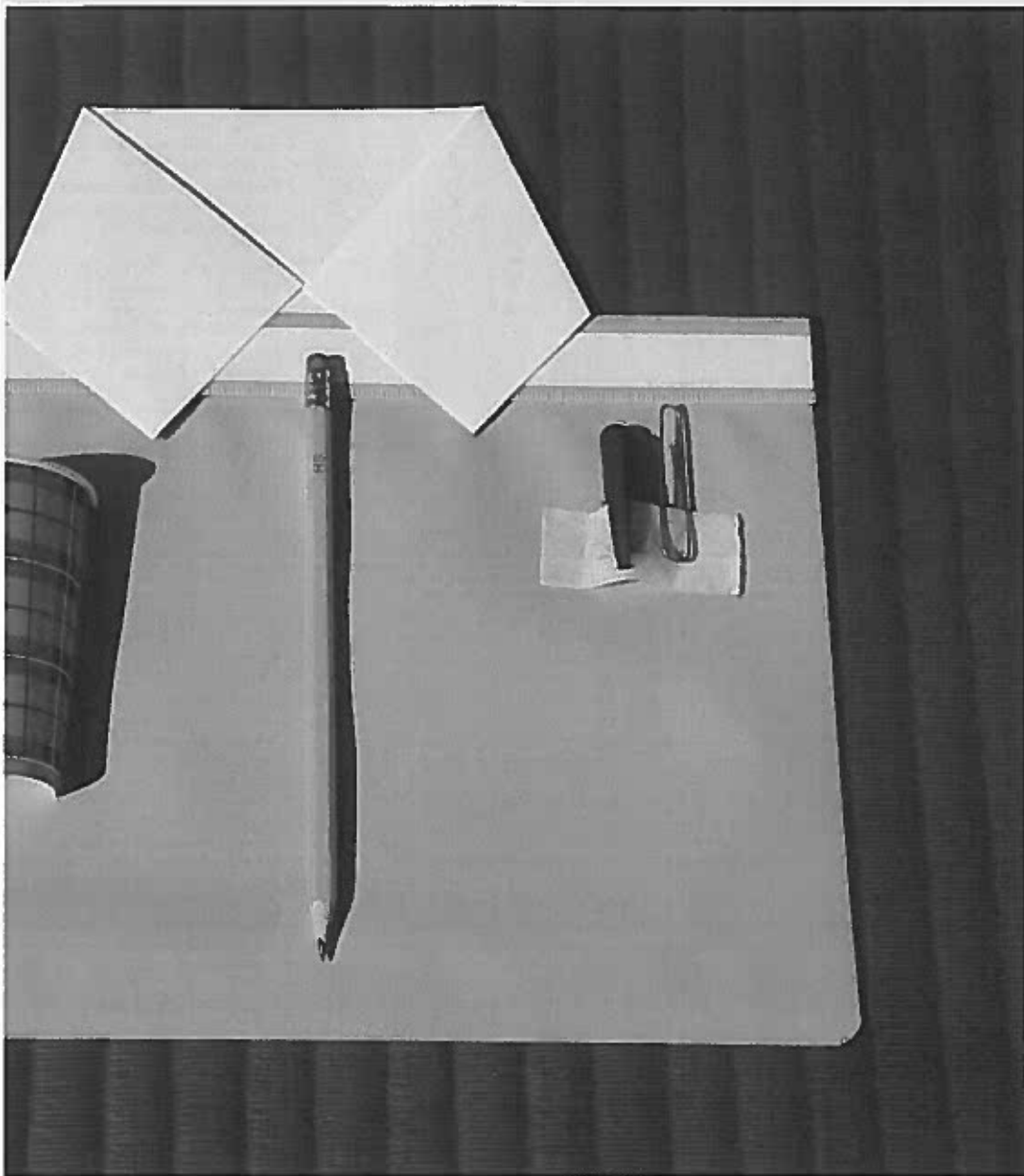
Je travaille aussi avec le ministère du Travail et de grandes entreprises intéressées par ces questions. Le rapport que je rendrai à la fin du mois de mars est le début de cette nouvelle dynamique.

Tout le monde peut contribuer à cette réflexion sur le site Apprendredemain.fr.» ◀



QUAND ON VEUT, ON PEUT!

OLIVIER FARON Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers



SIELLA KLEINANSZIK

Hôtel de ville d'Argenteuil, mercredi 7 décembre. Une cérémonie reconnaît une dizaine de nouveaux ingénieurs du Conservatoire national des arts et métiers, qui reçoivent leur parchemin avec beaucoup d'émotion. Une cérémonie comme une autre? Pas vraiment, car c'est bien l'affirmation de la diversité dans l'entreprise.

Diversité des origines car beaucoup de ces nouveaux diplômés sont issus de l'immigration. Diversité des parcours, car beaucoup de ces jeunes proviennent de filières généralement dévalorisées, voire ostracisées. Comment ne pas être saisi d'émotion en saluant le parcours d'un bachelier professionnel, titulaire d'un BTS et ingénieur à 25 ans, alors que beaucoup de ses congénères des beaux quartiers avancent parfois péniblement? Diversité enfin du contenu de la formation. Ces ingénieurs vont porter le flambeau de la mécatronique et plus particulièrement de l'ingénierie des systèmes d'assistance des véhicules. On est loin d'ingénieurs devenus traders à la City. On est au cœur du tissu industriel national, de ces lieux où l'industrie renait ou se développe au plus près des besoins des constructeurs et des usagers. Et nos jeunes de raconter avec passion comment ils se sont saisis d'un beau projet de développement pour leur usine ou leur centre de services.

De cette diversité dans l'entreprise, nous avons beaucoup à apprendre. Une première leçon est la construction d'un projet de formation innovant dans son contenu comme dans ses modalités pratiques, et porté par une équipe pédagogique très motivée. Un lycée professionnel au sens noble du terme, car fusié de la formation à la profession au niveau du bac ou du BTS un sésame et pas un écueil, marié à un établissement d'enseignement supérieur dans la construction d'un parcours cohérent allant du -3 au +5, de l'entrée en troisième au diplôme d'ingénieur. Sans oublier la mobilisation des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques pour la réussite des jeunes dans leurs territoires.

Et puis surtout ce formidable segment représenté par la rencontre humaine entre des jeunes motivés, soutenus par leurs proches, et des maîtres d'apprentissage qui ont autant envie de donner que de recevoir. L'apprentissage est bien sûr le mot clé. C'est un levier majeur pour permettre que la diversité dans l'entreprise ne soit pas reléguée à l'énumération cosmétique de quelques contre-exemples hors norme, salués dans les médias, alors que l'inertie triomphe dans toutes les statistiques. Et si tous les responsables travaillaient enfin sur des projets de formation construits véritablement pour la réussite de ces jeunes moins divers que différents. Quand on veut, on peut! ◀

SÉCURISER DE NOUVEAUX PARCOURS

DOMINIQUE RESTINO Vice-président de l'agence France entrepreneur

« **C**e qui a changé, ce n'est pas tant le travail mais la façon de l'exercer. Si le CDI reste la forme majoritaire, 9 embauches sur 10 se

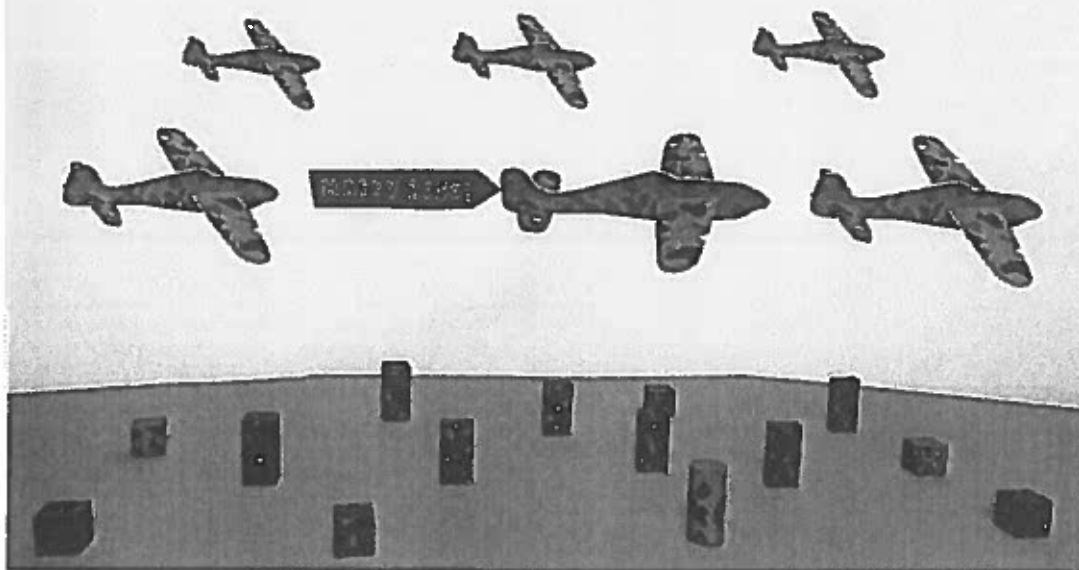
font en CDD. L'intérim se porte bien. Le nombre de travailleurs indépendants et de free-lance augmente, le portage salarial devient lui aussi attractif. Cette évolution est parfois subie mais aussi souvent souhaitée.

L'idée de se mettre à son compte intéresse de plus en plus de Français qui entendent profiter de la souplesse de ces nouveaux dispositifs pour mener des projets leur tenant à cœur. La création du statut d'auto-

entrepreneur n'est pas étrangère à cette situation. 32% des salariés réfléchissent à un projet de création d'entreprise, ont engagé des démarches ou l'ont déjà créée. La question est de mettre en place de nouvelles

protections pour sécuriser ces parcours et trouver de nouveaux moyens d'accompagner les individus entre le jour où ils ont l'idée de créer leur entreprise et celui où ils pourront vivre de leur activité. ▶

FORUM Libération



PROGRAMME

**VENDEDI 20 JANVIER
11 HEURES - 12 HEURES**
De gauche à droite : le travail Avec Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean Jaurès, Yannick Jadot, candidat EE-LV à la présidentielle, Nathalie Kosciuszko-Morizet, députée, présidente du groupe LR au conseil de Paris, Franck Morel, avocat et membre du conseil d'orientation pour l'emploi.
13 H 30 - 14 H 30
Le travail, c'est plus comme avant ? Avec Sayah Baaroun, président du Syndicat des chauffeurs privés, Chloé Bernard, cofondatrice de Minastorm, Benjamin Dupays, fondateur de Centiméo, Pierre Ferracci, président du groupe Alpha, Dominique Restino, vice-président de l'Agence France Entrepreneur, Patrick Levy-Waltz, président d'TTG.
16 HEURES - 16 HEURES
La diversité a-t-elle droit de cité dans l'entreprise ?

Avec Laurence Breton-Kueny, vice-présidente de l'ANDRH et DRH du groupe Afnor, Yazid Chair, président de l'association «Nos quartiers ont des talents», Olivier Faron, administrateur général du Cnam, Patrick Roméo, PDG de Shell France.
16 H 30 - 17 H 30
Numérique, une nouvelle frontière ? Avec Antoine Jouteau, directeur général de Leboncoin, Reynald Chapuis, directeur expérience utilisateurs et digital à Pôle Emploi, Carine Chevrier, Déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle, Jean Doydier, directeur d'Emmatix Connect, François Taddéi, biologiste, Pauline Véron, adjointe à la mairie de Paris.

Forum : 211, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.
Métro Porte de Pantin.



23, rue de Châteaudun
75009
CP : 54072 ISSN 0335-1793
CCP 2240185
Directeur de la publication :
Laurent Joffrin.



«ALORS? CE WEEK-END?»

Connectée, flippée, sécurisée... En 2050, à quoi ressemblera une journée de travail ? Par **Léo Henry**, du collectif d'auteurs de SF Zanzibar.

Ce 30 décembre, je prévois de quitter le labo tôt et de finir en route le boulot de l'année; évidemment, j'embarque en catastrophe dans le dernier convoi. A Satory, je dois flasher deux fois mon grade pour qu'on me civilise un siège du compartiment militaire. J'installe mon bureau, commande une chlorecorée, essaie de me concentrer sur les zones de faible résistance du leak danois.

En fond d'écran, les datafileurs balancent les tendances de la Patrie. Avec les fêtes, sans surprise, le taux d'apaisement est à la hausse. Jacqueline de Clisson (44190) déclare qu'aucun acte de terreur n'est à craindre d'ici au Nouvel An. D'autres visages, d'autres opinions glissent. Dans les données surimprimées, je commence à intuitiver la fissure structurelle qui permettra de craquer le code et de aller ce dossier avant le week-end. Le convoi sort du tunnel, mes oreilles claquent. La Loire vient s'inscrire en long dans le hublot, noire et argent sous la Lune. Les champs bûchés étincellent de givre. Les têtes des silos clignent. Comme à chaque fois que je rentre, j'ai l'impression d'avoir embarqué pour un voyage dans le temps. Rien ne change plus entement que nos campagnes.

La façon dont les algorithmes créent les tentatives en agrégeant des données anonymes ressemble beaucoup aux schémas narratifs qu'imposaient les films à succès au début du siècle : les médias changent, les besoins restent les mêmes. Nous attendons toujours des informations qu'elles se conforment à nos préjugés. Je retourne à mes cryptages. Ma concentration est en miettes.

11 décembre. Je finis le réveillon par terre, dossé à mon lit d'enfant, à fixer les logos

de la bouteille de gin : le coq fait en France, le sceau du contrôle antipoisson, la Marianne casquée «tombé au champ d'honneur/soldat, je n'oublie pas». Je suis loin d'être assez saoul à mon goût.

Je quitte la maison avant le dessert pour ne pas avoir à parler boulot ; ça ou supporter les voisins en boucle sur ma sœur toujours en poste à Douchanbé. Les copains de lycée sont à Saint-Étienne pour la soirée. On se retrouve pour boire des bières dans un relais civil plébiscité par des gendarmes en uniforme.

1^{er} janvier. Il a neigé pendant la nuit : la cour est blanche, ça fait des petits bonnets aux boules noires des capteurs fixes. Mon père me rejoint à la cuisine et on regarde ensemble le Chancelier débriefier le réveillon.

Les mêmes images des mêmes postes-frontières. Alpes, Pyrénées, Ardennes. Agents de sécurité, CRS. Des no man's lands, des ponts mobiles. Nouveaux drones de la Manche, félicitations au pilote vétérinaire. Bilan : pas d'attentat, pas de brèche. Mon père sort un inhalateur du tiroir à couverts et en tire trois longues bouffées. Sur l'écran, la main symbolisant l'Etat de Grande Sérénité tend les doigts. J'éteins.

Le vieux ne dit toujours rien mais je devine ce qu'il rumine : ici, au moins, on est à l'abri.

Comme le gros de sa classe d'âge, il a consacré sa vie à mettre la Patrie en sécurité. Des serrures et des coffres d'abord, puis des barrières intelligentes, enfin des armes autonomes. Toute la région, réindustrialisée à marche forcée. La main-d'œuvre était prête à tout et les robots, sur les chaînes, se ressemblaient beaucoup. Mon père a eu sa gueule quelques heures en tête des datafiles, pour dévouement constant à l'effort de paix. Maintenant, nos usines tournent pour l'export à 75%. Ma mère nous rejoint.

«J'ai fait un mauvais rêve... Tu as fumé ?

Puis :

«Il fait froid, non ?

Dans le convoi du retour, je casse le code danois en moins de dix minutes. Rien d'im-

portant, des échanges de politesses avec le Nunavut. J'envoie le clair au labo tandis que le pays défile en sens inverse : parcs énergétiques, serres, centres de réadaptation.

En ce 1^{er} janvier, le taux d'apaisement plafonne. Gérard d'Alès (31100) se félicite du coup de filet de Saudron. Sur les images, quatre PM démantèlent une cellule à fort risque criminogène. Nous doublons les premières antennes, puis les tours, les casernes, les pas de tir. Le rapport de force est toujours en notre faveur. Paris se dessine. Je suis fatigué.

2 janvier. Claude nous passe un vrai café dans sa machine à piston.

«Alors ? Ce week-end ?

Elle appelle ça «nos quinze minutes». Management non-orthodoxe.

«Qu'est-ce qu'on fout ici ? Qu'est-ce qu'on fait pour mériter nos rations, nos passe-droits ? Jouer aux devinettes avec d'autres cryptographes pour récupérer des listes de course ? Ma cheffe sourit : un bon sourire aimable.

«S'il n'y avait pas ce labo, dit-elle, on aurait fermé depuis longtemps la dernière formation sérieuse en mathématique du pays.

«Et ce serait grave ?

«Je ne sais pas. Tu trouverais plus épanouissant de former des robots à des tâches qu'ils effectuent déjà mieux que toi ?

«Pour l'effort commun, pourquoi pas ?

Nos troupes à l'étranger...

Elle attend que je termine.

«Certains boulots ont une utilité directe. Ceux qui contiennent les affrontements au loin...

Sans prévenir, dans ma tête, le visage de ma sœur sur la vidéo de vœux de l'état-major cède la place aux masques des policiers militaires dans le squat de Saudron (Haute-Marne). Coups de tonfa. Flashes de taser.

La main de l'Etat de Grande Sérénité se referme en un poing.

«Bols le café tant qu'il est chaud, m'encourage Claude. Et bonne année, mon ami. ◀

Collectif Zanzibar, <http://zanzibar.zone>.

La suppression des branches professionnelles est lancée

L'exécutif veut passer de 700 à 200 branches.

CÉCILE CROUZEL  @ccrouzel

SOCIAL. Leur nom fleurait bon le XIX^e siècle et leur activité était souvent en voie d'extinction. Par un arrêté du 5 janvier, neuf branches professionnelles ont disparu, en fusionnant avec des structures plus importantes. Ainsi celle « des tisseurs à domicile rubanier de la région de Saint-Étienne », avec ses quelque 300 salariés, a rejoint l'industrie textile, tandis que celle de « la tapisserie d'art d'Aubusson-Felletin » a été absorbée par la branche « fabrication de l'ameublement ». Et encore n'est-ce que la face émergée de l'iceberg.

Car cet arrêté fait partie d'un vaste plan de restructuration des branches lancé par le gouvernement. L'objectif de la loi El Khomri, qui reprend la philosophie de la réforme de la formation de 2014, est clair : passer de 700 branches (hors agriculture) à 200 d'ici à l'été 2019. Soit un niveau équivalent à celui de l'Allemagne, qui en compte 250. Cette restructuration est nécessaire pour rendre le système social plus efficace. Trop petites, de nombreuses branches ne peuvent aujourd'hui assurer les missions qui leur sont dévolues.

Or ces dernières ne sont pas minces. Les accords signés par le patronat et les syndicats d'une branche déterminent notamment les grilles de rémunérations des salariés du secteur d'activité. Les branches sont en charge de la mise au point d'un référentiel des tâches pénibles, pour aider les entreprises à abonder les comptes pénibilité de leurs salariés. Et la loi travail, même si elle renforce l'accord d'entreprise, n'a pas tué la branche, au contraire. Il leur reviendra par exemple de mettre au point des « accords types », que pourront utiliser les PME de moins de 50 sala-

riés si elles souhaitent réaménager le temps de travail.

Théoriquement, le ministère du Travail peut imposer des fusions et suppressions de branches. « Mais jusqu'à présent, nous avons toujours travaillé en accord avec les partenaires sociaux », souligne-t-on Rue de Grenelle. Les pouvoirs publics ont choisi d'agir par étapes, en s'attaquant d'abord aux 300 branches plus faciles à restructurer car locales ou n'ayant mené aucune négociation depuis quinze ans ou ayant peu de salariés.

Pas de salariés lésés

Sur ce lot, 140 branches ont déjà disparu depuis 2016 : les 9 de l'arrêté, mais aussi de nombreuses branches territoriales, supprimées au profit des branches nationales du même secteur. On y trouve les cafés-hôtels-restaurants de Seine-Maritime ou de l'Isère, le notariat de Colmar, la boulangerie de Haute-Garonne... Reste 168 branches à traiter rapidement, concentrées dans deux secteurs. « Dans la métallurgie, où il s'agit surtout de supprimer des branches locales, les travaux avancent bien et devraient être bouclés d'ici à la fin de l'année. Dans le BTP, le chantier est lancé, mais il est complexe car il existe des conventions collectives locales, par taille d'entreprise... », précise le ministère du Travail.

Le plus dur viendra toutefois par la suite lorsqu'il faudra regrouper des branches importantes. « Certaines ont déjà pris contact avec nous pour fusionner », confie-t-on au ministère. Il n'empêche, ce sera à la future majorité de gérer ce dossier, avec des enjeux plus lourds. D'ailleurs, la loi prévoit un délai de cinq ans pour harmoniser les règles sociales entre branches fusionnées. Avec comme philosophie de ne pas léser les salariés, ce qui devrait engendrer de longues négociations. ■

140
branches
ont déjà disparu
en 2016

Le spectre d'une justice automatisée hante les juges

La mise en ligne prévue des décisions de justice pourrait inciter les plaignants à aller vers les juridictions les plus clémentes.

PAULE GONZALES pgonzaales@lefigaro.fr

JUSTICE Va-t-on demain être capable de choisir son juge et sa juridiction pour avoir plus de chances de gagner son procès ? Le débat monte chez les hauts magistrats qui, à l'occasion des rentrées solennelles des cours, s'entourent ou au contraire mettent en garde contre la justice prédictive. C'est-à-dire la possibilité, grâce à l'open data judiciaire, de calculer ses chances de réussite à un procès, mais aussi de « traquer » les jurisprudences de chaque juridiction pour chaque contentieux, et pour qui pas de « profiler » chaque magistrat qui siège afin de choisir celui qui lui sera le plus favorable.

Cette possibilité émerge de la loi République numérique d'Axelle Lemaire, du 7 octobre 2016, qui prévoit qu'à l'avenir, toutes les décisions de justice, y compris celles de première instance, devront être accessibles à tout un chacun. Cela existe déjà pour la justice administrative et la Cour de cassation qui achève la mise à disposition de ses arrêts. Il lui a d'ailleurs été fait mandat d'en faire de même pour les décisions des cours d'appel. Un décret d'application est aujourd'hui sur le métier de la Chancellerie. L'un des enjeux est de savoir si les noms des magistrats seront ou non anonymisés. Si c'est le cas, rien n'in-

terdira de choisir, pour certains contentieux, sa juridiction et son juge. Par exemple, dans le cadre d'un divorce ou pour certaines affaires civiles qui peuvent être jugées dans différents tribunaux, comme c'est le cas pour le contentieux immobilier. Déjà quatre start-up privées issues de ce nouveau monde des « Legal Tech » se sont lancées dans l'aventure : Case Law analytiques, Tyr-Legal, Predictice et Supra Legem. Cette dernière, spécialisée dans le contentieux administratif, est par exemple capable de modéliser les décisions des tribunaux administratifs en matière d'expulsion des étrangers.

La nécessité de garde-fous

De quoi susciter quelques bémoins et quelques dissensions aussi. À l'Union syndicale des magistrats, on souhaite que les décisions soient complètement anonymisées « afin de protéger les magistrats de toute stigmatisation et éviter le tourisme judiciaire, ainsi qu'une justice à la carte », affirme Marie-Jane Ody, vice-présidente du premier syndicat de magistrats. À l'inverse, la Conférence nationale des premiers présidents est contre l'anonymisation car elle est attachée à la responsabilité des magistrats et des fonctionnaires de justice. Mais son président Régis Vanbasbroeck affirme la nécessité de garde-fous, qui passerait par le renforcement



Calculer ses chances de réussite à un procès pourrait être possible grâce à l'open data judiciaire. BAPTISTE FENOUIL/REA

de la collégialité mais aussi par celui de « la protection fonctionnelle » des magistrats, s'ils sont attaqués à leur tour en justice. Pour ces hauts magistrats, il s'agit d'harmoniser les décisions de leur ressort mais aussi repérer les décisions qui sortent du cadre de la loi. Xavier Rensin, premier président de la cour de Rennes, qui prépare son propre outil numérique sur les délibérés, ne dit pas autre chose

quand il rappelle que dans le « big bang de l'open data », la justice devra être en mesure « d'expliquer pourquoi la chambre A et la chambre B d'une même cour ne décident pas toujours la même chose sur un sujet de droit X ».

Mais des voix s'élèvent pour mettre en garde contre une justice automatisée. Dans son discours de rentrée, Chantal Arens, la première présidente de la cour d'appel de Paris, a affirmé : « Avec la justice prédictive, le magistrat devra se prémunir des réponses rapides, toutes automatisées (...) qui rassembleraient en un même déguisement des singularités irrédicibles. Qu'en se-

ra-t-il de la fonction de juger ? » Et de redouter que l'exploitation commerciale qui sera faite de ce droit soudain « encodé, crypté, accessible au plus grand nombre, ne réserve, elle est soutenue par le président de la commission des lois du Sénat, Philippe Bay, qui s'inquiète de la montée en puissance de l'intelligence artificielle. « Ces calculs de moyenne vont se faire au départ sur la base de décisions humaines. Mais nous pourrions craindre qu'entraîné le système ne s'auto-alimente, engendrant ses propres normes pour arriver à une justice robotisée. » ■

Terrorisme: la peur des magistrats

LES MAGISTRATS sont des citoyens comme tout le monde, et à eux aussi, le terrorisme fait peur. Depuis quelques mois, certains de ceux qui traitent ces affaires ont demandé que leur nom ne soit plus cité dans les comptes rendus d'audience écrits ou réalisés par les journalistes. Des magistrats de la section anti-terroriste du parquet de Paris, ceux qui portent l'accusation devant la chambre du tribunal correctionnel spécialisée dans le terrorisme, l'ont ainsi fait savoir directement auprès de journalistes ou par le biais de l'Association de la presse judiciaire, début janvier. Certains magistrats du siège, ceux qui jugent, se demandent également s'ils ne feraient pas mieux se glisser dans l'anonymat, à l'abri de leur robe.

« A quoi bon exposer inutilement des magistrats », plaide

Catherine Champrenault, procureure générale à la cour d'appel de Paris. Selon elle, aucune consigne n'a été donnée au sein du parquet où chaque procureur, vice-procureur ou substitut est libre d'exprimer ce souhait d'anonymat.

« C'est la justice qui recule »

Depuis l'attentat de Magnanville en juin 2016, où un policier et sa compagne également fonctionnaire dans un commissariat ont été sauvagement tués chez eux, la peur de représailles ciblées a gagné. Dans la police d'abord. Dans la justice aussi. Certaines enquêtes ouvertes depuis accablent ce risque de magistrats identifiés parmi les cibles envisagées par des individus liés au terrorisme.

« C'est la justice et donc la République qui recule face au terrorisme », dénonce un haut

magistrat parisien... qui préfère rester anonyme de peur de s'attirer les foudres, qui ne sauraient pourtant être que verbales, de ses collègues.

La question de cet anonymat divise d'autant plus qu'il gagne d'autres maillons de la chaîne judiciaire. Le projet de loi gouvernemental réformant la légitime défense des policiers, voté mercredi 18 janvier par la commission des lois du Sénat, prévoit également d'étendre la possibilité pour les agents de la police nationale ou de la gendarmerie de s'identifier par un numéro d'immatriculation administrative dans certains actes de procédures. PV anonymes, témoins entendus sous X et magistrats anonymes ne vont pas devenir la règle des procédures antiterroristes, mais une exception de plus en plus présente. ■

J.-B.J.

Les juges secoués ...

La mise en ligne de millions de décisions p

Le Monde - vendredi 20 janvier 2017

En cette saison d'audiences solennelles de rentrée dans les tribunaux et les cours de France, les hauts magistrats ne se privent pas de faire état de leurs préoccupations. Car les promotions record ouvertes depuis deux ans à l'École nationale de la magistrature n'ont pas encore permis de combler les centaines de postes vacants.

Au tribunal de grande instance de Lyon, le procureur Marc Cima-monti a déclaré mercredi 18 janvier n'avoir « jamais connu une situation aussi dégradée » depuis cinq ans, avec 29 magistrats sur les 37 que son parquet est censé compter. Il a annoncé exercer une forme de droit de retrait. Le parquet de Lyon ne participera plus aux procédures collectives du tribunal de commerce ni aux réunions non opérationnelles dans la cité. Les réquisitoires définitifs seront allégés, voire réduits au procès-verbal de synthèse de la procédure.

Retour de balancier

Certaines inquiétudes se font jour également à propos d'un éventuel retour de balancier législatif après les élections de juin 2017. « La France est-elle condamnée à revisiter tous les cinq ans son corpus pénal ? » au gré des majorités, a interrogé Marc Robert, le procureur général de la cour d'appel de Versailles, alors qu'est évoqué « le rétablissement des peines planchers, des tribunaux correctionnels pour mineurs, de la révocation automatique du sursis simple... toutes dispositions supprimées au bénéfice de l'individualisation des peines ? »

Au-delà de ces échéances, l'approche d'une autre révolution commence à préoccuper. Celle du big data, avec la mise en ligne en accès libre et gratuit de toutes les décisions de justice. Depuis toujours, les procès comme les jugements sont publics. Mais en pratique, seule une infime partie des jugements circule en dehors des justiciables concernés et de leurs avocats. « La mise en ligne nécessaire, commandée par les progrès de notre temps, de l'ensemble des



décisions de l'ordre judiciaire (...) ouvre sur des horizons insoupçonnés », a prévenu Bertrand Louvel, le premier président de la Cour de cassation lors de sa rentrée vendredi 13 janvier.

« Respect de la vie privée »

Cela fait deux ans que le monde judiciaire s'y prépare, mais les choses devraient s'accélérer avec la loi Lemaire du 7 octobre 2016 sur le numérique dans laquelle un article prévoit que « les décisions rendues par les juridictions judiciaires sont mises à la disposition du public à titre gratuit dans le respect de la vie privée des personnes concernées ». Une analyse

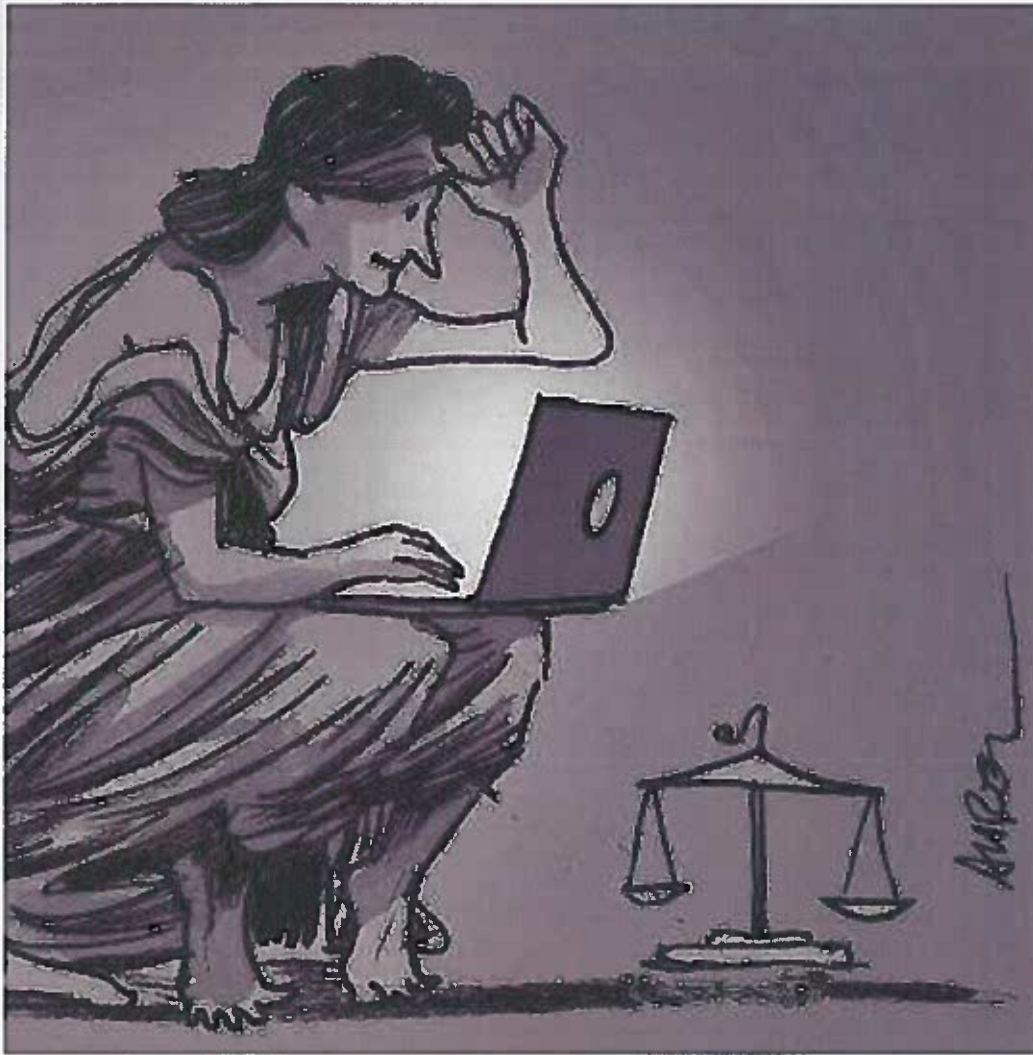
...

Sanctuariser le budget de la justice

Philippe Bas, le président (Les Républicains) de la commission des lois du Sénat, devrait rendre dans deux mois le rapport de la « mission pluripartisane » sur les moyens de la justice. L'idée était de bâtir un constat partagé sur lequel la prochaine majorité pourrait élaborer une loi de programmation. Il estime le coup de pouce budgétaire nécessaire pour remettre à niveau la justice à 5% par an, soit 25% sur le prochain quinquennat. Il se montre favorable au rétablissement du timbre sur les procédures judiciaires, qui avait été supprimé par Christiane Taubira, pour finan-

... les par l'arrivée des algorithmes

sions permettra de comparer, voire de prédire, les jugements



**Cela fait deux ans
que le monde
judiciaire
s'y prépare:
la numérisation
devrait s'accélérer
avec la loi
Lemaire du
7 octobre 2016**

cordera dans une affaire de licenciement, d'accident, de divorce, etc. Une science qui intéresse aussi les cabinets d'avocats.

La Cour de cassation, qui tire aujourd'hui plus de 400 000 euros par an de la revente des décisions non anonymes, compte bien gagner une part de ce marché à venir. C'est pourquoi Bertrand Louvel demande à l'Etat de lui donner les moyens d'investir dans des outils efficaces « avant que le secteur privé ne s'en dote lui-même (...) avec des intentions pas toujours bien orientées ».

Face à cette évolution inexorable, Xavier Ronsin compte créer avant la fin de l'année « un référentiel méthodologique de qualité du délibéré ». Il exhorte également les magistrats rennais à restaurer et respecter scrupuleusement le « collectif formel de la collégiale ». Décider à plusieurs juges, c'est limiter le risque d'une justice aléatoire qui parfois même s'aventure en dehors des clous de la jurisprudence. Un impératif pour éviter le risque de discrédit.

Reste à trouver le bon équilibre avec l'autre écueil, celui de juges qui eux aussi s'en remettraient aux algorithmes prédictifs, espérant y trouver une sécurité pour leur office, mais oubliant la singularité de l'affaire à trancher. La régulation par le juge devrait être « fondée sur la confiance plus que sur la certitude », rappelle Chantal Arens. La confiance dans la justice, une question que les algorithmes ne pourront pas résoudre. ■

**JEAN-BAPTISTE JACQUIN
AVEC RICHARD SCHITTLY (À LYON)**

préalable « du risque de ré-identification des personnes » est prévue. Car en matière de contentieux immobilier, de divorce ou autre litige, il serait préoccupant de pouvoir retrouver les personnes par la seule description de leur patrimoine par exemple.

« La capacité illimitée des algorithmes d'Internet d'analyser, classer et profiler les millions de décisions judiciaires rendues va mettre encore plus en évidence la fragilité de notre justice si elle n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi la chambre A et la chambre B d'une même cour ne disent pas toujours la même chose sur un sujet de droit X », a expliqué pour sa part le premier président de la cour d'appel de Rennes, Xavier Ronsin, lundi 16 janvier.

Le même jour à Paris, Chantal Arens, première présidente de la cour d'appel, affirmait que le big data en matière de justice « peut conduire à une justice prédictive allant de l'identification des références de décisions à des profils de juges ayant rendu tel ou tel type de décision ». Selon elle, « l'acte de juger devient instable »,

litige, ce qui existe déjà de manière artisanale dans le domaine civil ou économique, pourra s'industrialiser.

Aujourd'hui, la Cour de cassation dispose bien dans ses bases de données d'un stock de quelque 1,5 million d'arrêts de ses propres chambres ou de cours d'appel. Leur accès est réservé aux magistrats. Ces décisions non anonymisées sont également revendues à des éditeurs juridiques qui en font la chronique. Actuellement, seules 15 000 décisions par an sont anonymisées et mises en accès libre sur le site Légifrance. A terme, ce sont plus de 1,5 million de décisions nouvelles, civiles ou pénales, qu'il faudra mettre

en ligne chaque année, estime Jean-Paul Jean, président de chambre à la Cour de cassation, chargé de ce chantier. Un logiciel d'anonymisation automatique est actuellement testé à cet effet.

Bataille commerciale

Derrière cette révolution de la transparence qui devrait permettre de comparer les décisions, une bataille commerciale se profile. Des start-up se positionnent déjà sur ce qu'on appelle la justice prédictive. Munies de leurs algorithmes, elles vendent à leurs clients un service qui va de la probabilité de succès de telle ou telle procédure, à l'estimation des indemnités que la justice ac-

6 | LES VOIX DE L'ÉCONOMIE

Le Monde
JEUDI 19 JANVIER 2017

Les représentants de think tanks de sensibilités diverses livrent leurs analyses et prescriptions sur les principaux enjeux économiques de la campagne présidentielle. Deuxième volet : l'emploi

Quel avenir pour le travail ?

Les prémices d'une révolution

Des ressources pour se former

Les prémices d'une révolution

Actuellement en phase de transition, le progrès technique détruit plus d'emplois qu'il n'en crée, mais sera bénéfique au marché du travail, à long terme

Par JEAN-HERVÉ LORENZI

Chacun a à l'esprit la révolte des canuts de Lyon, en 1831, ou les mouvements luddites en Angleterre, dans les années 1811-1812, contre la mécanisation du travail, mais cette histoire est encore beaucoup plus ancienne : souvenons-nous de la colère des soldats grecs face à l'introduction des catapultes ! Aujourd'hui, l'imprévisible progrès issu des nouvelles technologies relance l'inquiétude au sujet de l'emploi. Le sentiment est répandu que le chômage technologique va prendre une ampleur jusqu'alors inconnue. De nombreux exemples historiques montrent pourtant, là encore, qu'il s'agit d'un phénomène ancien. Ainsi, en Alsace, une salle de dix mille broches de métier à filer employait deux cents personnes en 1806, contre trente à soixante pour une production double en 1890. Mais, en réalité, la réponse à cette interrogation doit être plus complexe.

Porteur d'innovation, le progrès technique a, si l'on en croit l'économiste français Alfred Sauvy (1898-1990), un impact positif sur la croissance. La production de machines nécessite un surcroît de main-d'œuvre ; la baisse des prix liée à la mécanisation dégage un supplément de pouvoir d'achat qui accroît la consommation ; enfin, les nouveaux besoins créent de nouvelles activités.

CHÔMAGE TEMPORAIRE

Cette vision optimiste doit toutefois être nuancée. La production est limitée par l'offre de capital, et l'introduction d'innovations technologiques l'est par la taille du marché. Cela conduit à une conclusion d'évidence, les effets ne sont pas les mêmes à court et à long terme. C'est ce que pudiquement on appellera une phase de transition.

La relation technologie-emploi est donc plus ambiguë, dépendant notamment de la nature et du rythme de diffusion de la nouvelle technologie. Avant Adam Smith, John Stuart Mill avait montré que la mécanisation conduit à un chômage temporaire, compensé ensuite par les facteurs positifs évoqués plus haut. Dès lors, nous avons une position claire, le progrès technique détruit de l'emploi à court terme, mais en crée à long terme, l'absorption du chômage généré demandant un certain délai. C'est de fait toute la structure de l'emploi qui est modifiée, le chômage n'étant que le solde du déplacement de la main-d'œuvre d'un secteur à l'autre. Les effets du

progrès technique varient selon les secteurs. Lorsque l'élasticité de la demande est élevée, la croissance engendrée par la baisse des prix crée du travail net. Lorsqu'elle est faible, la main-d'œuvre doit être déplacée vers d'autres activités. Le chômage technologique est essentiellement un phénomène de transition sans impact à terme sur le niveau du chômage permanent.

Dans cette succession de phases, où en sommes-nous aujourd'hui ? Seule chose certaine, les destructions d'emplois ne sont guère compensées par de nouvelles créations. Un constat est partagé : le numérique va bouleverser l'ensemble des activités ainsi que le marché du travail. A l'heure actuelle, ce sont les processus de commercialisation qui sont transformés par une désintermédiation numérique. Mais les effets sont paradoxaux.

L'amorce de cette première rupture dans le système productif se traduit à la fois par un ralentissement provisoire des gains de productivité, mais aussi par la faible part des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans l'emploi et la valeur ajoutée.

Ainsi, la part des NTIC dans le total de l'emploi a reculé entre 2000 et 2014, même aux États-Unis, passant de 4,02 % à 3,36 %, et de 2,63 % à 2,54 % en France. Tout cela montre que les mutations n'en sont qu'à leurs débuts et qu'il n'y a pas aujourd'hui de compensation entre emplois détruits et emplois créés. En définitive, la révolution numérique induit bien un chômage technologique.

Surtout, elle bouleverse les équilibres du marché du travail du fait d'un phénomène totalement nouveau, celui de la bipolarisation. Car l'informatisation des tâches routinières détruit les emplois intermédiaires, ce qui se traduit par la polarisation de l'emploi dans les pays développés entre emplois situés aux deux extrémités de l'échelle des qualifications. Mais cela est bien connu, puisque les deux activités dont les créations nettes d'emplois seront supérieures à 300 000 en France de 2012 à 2022 seront celles, selon les prévisions, d'agent d'entretien et d'aide à domicile.

Cela va-t-il durer ? Non, mais il faut que la révolution industrielle que nous vivons quitte le stade des prémices pour réellement se développer. Cela suppose une modification profonde et simultanée des normes de consommation et des processus de production des biens et des services consommés. Mais cette évolution n'a pas encore eu lieu. Les transformations des formes de commercialisation ne touchent aujourd'hui que des biens et services traditionnels qui doivent eux-mêmes évoluer, et cela dans nombre de secteurs : énergie, éducation, santé... Ce n'est que lorsque cette transformation aura lieu que nous serons plongés dans une véritable révolution industrielle qui portera une nouvelle vague de création d'emplois. ■



Jean-Hervé Lorenzi, *Le Cercle des économistes*

Quel avenir pour le travail ?

Des ressources pour se former

Le compte personnel d'activité lancé par le gouvernement, en janvier, ne va pas assez loin. Il faut doter les salariés de plus de moyens pour rebondir

Par **BERTRAND MARTINOT** et **ESTELLE SAUVAT**

Notre marché du travail traverse une période de bouleversement telle que la fermeture des usines de sidérurgie dans les années 1980 semble presque anecdotique. Ces transformations bousculent les logiques verticales des branches professionnelles, rendent les relations de travail plus volatiles et réinterrogent profondément l'offre de service dont ont besoin les travailleurs en matière de sécurisation des parcours professionnels, quel que soit leur statut (salariés, chômeurs, indépendants, etc.).

Pour aborder ce nouveau monde, les réformes qui tendent à assouplir un droit du travail encore très marqué par le spectre de la grande industrie des années 1970 sont évidemment indispensables. Il en va du redressement de notre économie et de notre capacité collective à rester dans la course. Mais ces réformes ne suffiront pas à garantir un retour au plein-emploi, ni à trouver les compétences nécessaires aux entreprises, ni à ce que les emplois créés et les rémunérations soient tirés vers le haut. Au contraire, elles amplifient le sentiment d'insécurité des actifs et paralysent le pays, au point de rendre aléatoire leur acceptabilité politique.

En matière de sécurisation des parcours professionnels, les nombreuses réformes impulsées par les partenaires sociaux depuis 2004 (création du droit individuel à la formation), dont le nouveau compte personnel d'activité (CPA) n'est que le dernier avatar, ne sont de toute évidence pas à la hauteur : très insuffisamment financés, incroyablement bureaucratiques et surtout inégalitaires. En outre, ces nouveaux droits à la formation, plafonnés en nombre d'heures, ne garantissent pas l'accès à un conseil dispensé par des professionnels. Or, ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est bien d'œuvrer contre l'isolement des travailleurs. Il faut faire émerger une véritable industrie de la reconversion professionnelle, qui traiterait de manière souple et innovante de questions aussi variées que celles de la formation, de l'orientation, de la définition d'un projet de carrière et de l'accompagnement vers la création d'entreprise.

C'est pourquoi il faut aller jusqu'au bout de la logique des droits attachés à la personne. Il est indispensable de doter tous les actifs, au moins dans un premier temps ceux du secteur privé, de véritables ressources, aisément appréciables, susceptibles d'être mobilisées librement et sans contrainte par

**CE DONT NOUS AVONS
BESOIN, C'EST DE
FAIRE ÉMERGER
UNE VÉRITABLE INDUSTRIE
DE LA RECONVERSION
PROFESSIONNELLE**

les personnes pour financer tout type de prestation liée à un objectif d'évolution professionnelle.

Telle est la solution que nous proposons avec l'Institut Montaigne à travers la création d'un capital emploi formation pour tous les actifs. Grâce à cet outil, chacun pourrait financer une éventuelle reconversion professionnelle en choisissant les opérateurs de son choix. Le financement de ce capital individuel serait assis sur deux piliers : d'une part, une cotisation mutualisée de 0,4 % sur les salaires (fusion des actuelles cotisations consacrées au compte personnel formation et au congé individuel de formation) et sur le chiffre d'affaires des indépendants, d'autre part des versements par les entreprises au moment de la rupture du contrat de travail (à l'exception de la démission). Bien entendu, la négociation collective pourrait décider d'aller au-delà des minima légaux et inclure d'autres versements en franchise de prélèvements fiscaux et sociaux, résultant, par exemple, de la monétisation de jours de RTT ou de comptes épargne-temps. Cette même négociation pourrait également prévoir des contreparties à des assouplissements de la rupture du contrat de travail (par exemple l'acceptation par le salarié de clauses de rupture prédéfinies dans le contrat de travail en échange du versement par l'employeur d'une dotation supplémentaire).

Au total, ce capital pourrait être doté d'environ 7 milliards d'euros par an. Combiné à l'action des régions et au recyclage de nombreux dispositifs publics actuellement consacrés à l'accompagnement vers le retour à l'emploi et au reclassement professionnel, ce système permettrait de dégager des ressources suffisantes pour « équiper » les actifs. Il aurait également l'avantage de rééquilibrer en partie les sommes colossales consacrées aujourd'hui à la sécurisation des revenus (assurance-chômage, indemnités de rupture) au profit de dépenses agissant directement sur l'évolution professionnelle ou le retour en emploi. Enfin, il permettrait de créer et de solvabiliser un véritable marché de la reconversion et du reclassement professionnel, dûment régulé et soumis à la surveillance d'autorités de certification. Les potentialités d'un tel système, levier à la fois d'innovation, de personnalisation des prestations et de responsabilisation des actifs, sont considérables. ■



Bertrand Martinot et Estelle Sauvat,
Institut Montaigne

Quel avenir pour le travail ?

La robotisation ne tue pas le travail, elle le transforme

L'automatisation des tâches rend l'économie plus apte à créer des emplois mais demande des profils qualifiés. Cela nécessite un important appareil de formation

Par VINCENT CHARLET

La crainte que le progrès ne détruise des emplois est aussi vieille que le progrès lui-même. Le dernier épisode en date s'est ouvert en 2013, avec la publication d'une étude par deux chercheurs britanniques d'Oxford, Benedict Frey et Michael Osborne, concluant à l'exposition de 47 % des emplois américains au risque d'automatisation. Ce chiffre a fait l'effet d'un séisme, suivi de nombreuses répliques : compléments, commentaires, contre-expertises... Le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE) a remis ses propres conclusions le 12 janvier et table sur moins de 10 % des emplois « très exposés ». De leur côté,

certain candidats à la présidentielle se sont saisis du sujet, qu'ils veulent taxer les robots ou introduire un revenu universel pour aider chacun à survivre à « la fin du travail ».

Personne ne peut nier qu'un automate se substitue à l'humain et qu'il est même fabriqué dans ce but. Mais on ne répètera jamais assez qu'il est conçu pour accomplir des tâches et non pour occuper un emploi : l'outil de cette « nuance » est d'ailleurs l'une des principales faiblesses méthodologiques de l'étude des deux chercheurs et de certaines de celles qui l'ont suivie. C'est aussi la raison pour laquelle l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le COE obtiennent de leur côté des taux d'exposition quatre ou cinq fois plus faibles. L'autre insuffisance de toutes ces études, c'est qu'elles ne savent tout simplement pas calculer ni même évaluer combien l'automatisation crée d'emplois dans le même temps. Le progrès technique exerce différents types d'effets, dont l'addition pour obtenir un « effet net » sur l'emploi est très délicate.

Que savons-nous en dire aujourd'hui ? Globalement, la robotisation et plus largement l'investissement en faveur des gains de productivité accélèrent la création de valeur dans

LES PAYS LES PLUS ÉQUIPÉS EN ROBOTS SONT CEUX QUI PRÉSERVENT OU DÉVELOPPENT LE MIEUX LEUR INDUSTRIE

une économie et donc sa capacité à créer des emplois. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, les pays les plus équipés en robots sont ceux qui préservent ou développent le mieux leur industrie. Sur le terrain, aussi (territoires, entreprises, secteurs...), la majorité des études empiriques concluent à un effet positif ou neutre du progrès technique sur l'emploi agrégé.

En réalité, le défi qui est devant nous est moins celui de la disparition des emplois que celui de la transformation du travail. Le progrès technique demande toujours plus de profils qualifiés. A contrario, dans l'industrie comme dans le secteur tertiaire, quasiment tous les métiers non qualifiés voient

leurs effectifs diminuer. La seule exception concerne l'augmentation rapide du nombre d'emplois d'aide à domicile pour le ménage, la garde d'enfants ou l'aide aux personnes âgées.

Il est donc essentiel de disposer d'un appareil de formation initiale et continue efficace, bras armé de partenaires sociaux sincèrement désireux de jouer la carte de la montée en gamme. Cela concerne bien sûr les nouveaux profils « techniques » (spécialistes du big data, par exemple) mais également tous les salariés, dont on attend toujours plus d'aptitudes et d'autonomie, elles-mêmes inenvisageables sans une solide maîtrise des savoirs éducatifs de base.

Uber ou pas, le sujet est donc moins nouveau qu'on pourrait le penser : investir dans l'éducation et la formation est encore le meilleur moyen de nous préparer aux effets des nouvelles technologies sur l'emploi. C'est grâce à cette montée en compétences que les entreprises trouveront dans notre pays les travailleurs qualifiés dont elles ont besoin. ■



Vincent Charlet, La Fabrique de l'Industrie

Quel avenir pour le travail ?

Pour le plein-emploi des intelligences

Lutter contre le chômage requiert de changer la gouvernance et la finalité des entreprises, pour substituer au pouvoir de la finance la recherche du bien commun

Par THOMAS COUTROT

En 1994, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiait une Stratégie pour l'emploi ultralibérale dont les commandements se résumaient à «flexibiliser», «privatiser», «précariser». En 2006, sous pression scandinave, la réévaluation de cette stratégie admettait l'existence de deux voies possibles contre le chômage: l'une misant sur l'emploi à tout prix grâce à une fiscalité réduite et des marchés flexibles, l'autre visant des emplois de qualité préservant la cohésion sociale.

Aujourd'hui l'OCDE et même le G20 se focalisent sur la «création d'emplois de qualité». Les représentants de la classe de Davos semblent avoir compris qu'un chômage faible ne résout pas la question sociale si les emplois créés, mal payés, stressants et humiliants, ne permettent pas de vivre décemment. Les études empiriques ont mis en évidence une impressionnante polarisation des qualifications dans les pays riches depuis vingt ans: avec les innovations organisationnelles et numériques, les créations d'emplois se sont concentrées dans le bas de l'échelle (téléopérateurs, services à la personne...) et dans le haut (ingénieurs, cadres, vendeurs...), tandis que les emplois à qualifications intermédiaires se sont effondrés. L'essor de l'extrême droite et l'élection de Donald Trump doivent beaucoup au désarroi causé par ce déclassement de la fraction centrale du salariat ouvrier et employé.

«BULLSHIT JOBS»

Les politiques néolibérales ont démontré qu'elles pouvaient parfois réduire le chômage mais creusaient toujours les inégalités en multipliant les *bullshit jobs*. La cause essentielle est bien connue: la formidable pression sur les salaires et l'investissement exercée par des exigences excessives de rentabilité des capitaux. A quoi s'ajoutent l'instabilité chronique d'une économie financière dérégulée, le poids toujours croissant de dettes publiques et privées, palliatifs d'une croissance en berne, et une crise écologique de plus en plus grave.

Il est devenu difficile de nier qu'il faudrait remettre la finance à une place beaucoup plus modeste et annuler une grande partie des dettes publiques. Mais écartons une fois pour toutes l'idée d'une relance de la croissance au Nord. L'obligation de réduire de 80 % les émissions de CO₂ d'ici à 2050 nous l'interdit. Et nos sociétés ne

souffrent pas d'un manque de richesses, mais d'une répartition de plus en plus désastreuse.

Contrairement aux prophètes mal informés de la révolution numérique, les gains de productivité du travail n'ont jamais été aussi faibles et le travail n'est pas près de disparaître. En outre, exercer un travail utile et reconnu demeure une aspiration humaine fondamentale. Mais, ses finalités, son organisation, son financement, sa répartition et sa rémunération doivent être radicalement revus.

Il faut d'abord changer les finalités du travail. Dans l'actuelle vogue de l'«entreprise libérée», il y a parfois de la poudre aux yeux mais aussi des idées fécondes. Ainsi, pour Frédéric Laloux, l'un des théoriciens de ce courant, l'entreprise autogouvernée doit fonctionner au service d'une mission, le profit venant par surcroît si la mission rencontre une demande sociale. C'est en œuvrant pour une mission utile à la société et qu'ils auront contribué à définir – ce qui suppose bien sûr la fin de la gouvernance actionnariale – que les salariés pourront employer pleinement leur créativité et leur intelligence dans des organisations véritablement apprenantes. Une gouvernance démocratique des entreprises permettrait une réduction massive des faux frais du néotaylorisme (hiérarchie de commandement et de surveillance, fonctions support, maladies liées au stress...) et du productivisme (course consumériste, obsolescence programmée...), une meilleure maîtrise des innovations technologiques et d'énormes gains d'efficacité économique et écologique, selon les principes désormais bien connus de l'économie des communs.

Le financement des entreprises ne peut plus dépendre des marchés financiers ni de banques prédatrices: une cotisation économique (comme le suggère Bernard Friot) ou des banques socialisées (comme le propose Attac) pourraient financer les investissements selon des critères d'efficacité économique, sociale et écologique appréciés démocratiquement par des commissions d'experts et de citoyens. Des politiques monétaires actives, articulant monnaies locales complémentaires, monnaies nationales et monnaie européenne, pourraient favoriser l'investissement dans la transition écologique et une relocalisation des économies.

Le travail doit aussi être mieux réparti: pour que chacun puisse accéder à un emploi dans une économie sans croissance, la réduction du temps de travail doit pouvoir jouer un rôle d'ajustement. Il doit enfin être mieux rémunéré, à travers une revalorisation des salaires des emplois prétendument «non qualifiés», et sécurisé grâce à un revenu minimum garanti de haut niveau, permettant le droit à l'initiative au service de finalités légitimes.

Pour atteindre un plein-emploi des intelligences, pour sauver la démocratie et la planète, il nous faudra redistribuer les richesses mais surtout réinventer leur définition et leur mode de production. ■



Thomas Coutrot, Attac

Quel avenir pour le travail ?

Des lois pour le monde du travail de demain

Les nouvelles technologies induisent de nouvelles formes d'emploi. Le législateur doit les encadrer pour protéger au mieux les travailleurs

Par ERELL THEVENON-POULLENNEC

Demain, serons-nous tous indépendants ? Rien n'est moins sûr. A l'horizon 2030, le taux d'emploi non salarié pourrait avoisiner les 14,7 %, proche de ce qu'il était en... 1992. La fin du salariat n'est pas pour demain. Demain, serons-nous tous *slashers*, passant d'un emploi à l'autre et d'un employeur à l'autre en une seule journée ? Peut-être. Nous serons de plus en plus nombreux à cumuler plusieurs activités (comptable et photographe ; aide-soignant et déménageur ; DRH et enseignant...), pour des raisons d'épanouissement personnel, sous la contrainte financière, ou pour entretenir notre employabilité. Demain, serons-nous tous travailleurs à la demande ? Non. Le travail sur les plates-formes numériques sera loin d'être la norme. En revanche, il pourrait se développer, permettant ainsi aux plus fragiles d'entre nous dont la productivité est faible de trouver de l'activité à défaut d'un emploi. Demain, serons-nous tous des *flexible workers* ? Si le travail indépendant n'augmente pas de façon significative, sa nature se modifie profondément. La légère hausse se concentre surtout sur les activités à haute valeur ajoutée, où les travailleurs sont plus diplômés que la moyenne et aspirent à une plus grande autonomie. Demain, serons-nous tous remplacés par des robots ? Il faudra nous adapter, nous former et accroître nos qualifications, pour occuper des emplois à haute valeur ajoutée.

Nous vivons déjà le développement de ces nouvelles formes et organisations de travail. Celles-ci sont portées par deux dynamiques qui se nourrissent réciproquement : celle des technologies, notamment du numérique, et celle de l'aspiration à davantage d'autonomie. Au XX^e siècle, faire carrière était une fin en soi. Aujourd'hui, avoir une activité – plus qu'un emploi – est un moyen d'accéder au bien-être. Les trajectoires ne sont plus linéaires ; un examen réussi à 20 ans ne garantit plus l'emploi à vie, pas plus qu'il ne préjuge de la capacité à s'adapter à un monde professionnel en accélération permanente. L'aptitude à se former en continu sera le sésame du travailleur de demain. Comment penser le travail dans cette accélération technologique ?

Le risque le plus important et le plus évident est celui de la fracture : fracture entre ceux qui sauront s'adapter aux nouveaux codes, injonctions, outils, organisations, relations du travail, et les autres. Comment embarquer tous les travailleurs dans ces dynamiques nouvelles ? Les jeunes – *digital*

natives – auront-ils vraiment plus de facilités que les générations précédentes ? Comment les entreprises s'adapteront-elles ? Comment assurer la protection du travailleur : protection contre les risques sociaux mais également protection de la vie privée, lorsque les frontières entre les sphères privée et professionnelle deviennent poreuses ?

Le débat, absent de la campagne présidentielle, est celui de l'accompagnement de ces transitions. Plutôt que de s'attacher aux règles existantes, il faut imaginer celles de demain. Nous devons commencer par faire exploser les tabous qui nous emprisonnent.

Une règle de conduite pour commencer : du sang-froid en matière de régulation. Retenons-nous de réglementer tous azimuts au risque de tuer l'innovation dans l'œuf. Facilisons l'expérimentation. Pour sécuriser les travailleurs sur les plates-formes de marché numériques, on peut imaginer un modèle social souple qui permette à ces structures d'être un levier de mobilité sociale, et non un piège pour les plus fragiles.

Quelques pistes ensuite. Il faudrait supprimer le lien de subordination, caractéristique du salariat, lui-même typique de la civilisation de l'usine, qui non seulement n'a plus de sens mais, surtout, conduit à des situations ubuesques où ceux qui en ont le moins besoin se retrouvent surprotégés. Un lien de dépendance économique pourrait lui être substitué. Un socle de droits fondamentaux, bénéficiant à tous les travailleurs, serait complété de droits à protection croissant avec le degré de dépendance économique, indépendamment du statut – salarié ou indépendant. On pourrait imaginer aussi que ce lien de subordination soit remplacé par l'acquisition de compétences. Quelle que soit la nature de sa relation de travail, le travailleur cumulerait des points qu'il conserverait sur un compte personnel.

C'est sur ces thèmes et voies inexplorées que nous devons travailler dès aujourd'hui, en appelant le gouvernement qui sortira des urnes au premier semestre 2017 à la sobriété en matière législative. Ces règles ne s'élaboreront pas en un jour. Nous avons besoin de temps et d'espace pour les mûrir. ■



Erell Thevenon-Poullennec,
Institut de l'entreprise

Quel avenir pour le travail ?

La révolution numérique est une opportunité

La France peut tirer parti de l'automatisation à condition de prendre des mesures importantes sur le front de l'emploi

Par ANNA-CHRISTINA CHAVES

Les politiques de l'emploi menées ces trente dernières années ont été incapables de faire face au niveau du taux de chômage structurel qui s'est installé en France, passant de 5,1 % en 1980 à 10,3 % en 2014. Si l'on ajoute à cela la part importante de sous-emploi constituée de salariés à temps partiel qui souhaiteraient travailler plus, la situation du marché du travail en France est délicate : parcours professionnels heurtés par des périodes de chômage, difficultés d'insertion croissantes et dégradation de la qualité de l'emploi.

La désindustrialisation a fortement contribué à la bipolarisation du marché du travail : d'un côté, des emplois hautement qualifiés mais très peu nombreux et, de l'autre, des emplois peu qualifiés mais fragiles. Entre les deux, toute une frange de la population active exerçant des métiers dits « intellectuels » dans le secteur des services, que l'on croyait épargnés mais qui se trouveront pourtant emportés par la nouvelle vague de l'automatisation. Ce phénomène de fragilisation des classes

moyennes ne fait que commencer, même si son ampleur est difficile à appréhender. Une étude menée par l'université d'Oxford en 2013 prévoit que 42 % des emplois français actuels sont potentiellement automatisables à l'horizon des vingt prochaines années, alors que l'OCDE ramène ce taux à 9 %. Cristallisant les enjeux majeurs de notre époque, la question de la transformation du travail est au cœur de tous les débats politiques. Au Royaume-Uni, le Brexit n'est-il pas une réponse populiste aux craintes que suscite cette fragilisation accrue des classes moyennes ?

Cette troisième révolution industrielle qu'est l'automatisation présente pour la France un double défi : celui de la compétitivité d'une part et celui de l'adaptation du modèle social aux nouvelles formes de travail d'autre part. Si par le passé elle n'a pas su préserver son moteur industriel, elle doit aujourd'hui réussir la transition numérique : transformer le risque en opportunité, pour éviter un nouveau décrochage.

DISCOURS FLOUS

Si ce constat est partagé, le discours et la méthode des candidats à la présidentielle pour l'affronter sont très nuancés. Certains, notamment à l'extrême gauche, adoptent un discours anxigène de lutte des classes militante en faveur de la retraite à 60 ans et de la baisse du temps de travail ; d'autres, comme le Front national, adoptent un discours fluide le dénominateur commun restant la lutte contre l'« ubérisation ». En réponse à la révolution numérique, les candidats de gauche

des freins à l'embauche supplémentaire. Les statistiques de l'Insee donnent une idée du potentiel sous-jacent : 18300 entreprises de 10 salariés contre 34500 de 9 salariés ; à peine 4000 de 20 salariés contre 7000 de 19 salariés ; 600 entreprises de 50 salariés contre 1600 de 49 salariés.

La réforme nécessaire du régime d'assurance-chômage passera sans doute par une forme de dégressivité des allocations, mais ne doit-elle pas surtout passer par une meilleure adaptation aux besoins de formation des chômeurs en vue de leur employabilité ? La formation est l'un des enjeux majeurs de cette nouvelle révolution technologique. Un contrat dérogatoire au Smic ne devrait-il pas être envisagé pour ramener au sein des entreprises les personnes durablement éloignées de l'emploi ?

La question du travail indépendant cristallise une problématique beaucoup plus large qui touche à notre modèle social dans son ensemble : dépasser la logique de droit du travail vers un droit de l'activité professionnelle, et interroger notre système de protection sociale vers un droit plus universel et à terme plus compétitif.

C'est en considérant la révolution numérique comme une opportunité plutôt qu'une fatalité et en prenant des mesures offensives que le plein-emploi en France pourra devenir une réalité et non plus une utopie. ■



Anna-Christina Chaves,
Fondation Concorde

Trois débats pour une présidentielle

Après la soirée-débat publique du 14 novembre 2016, qui avait pour thème « Qu'est-ce qu'un impôt juste ? », Le Cercle des économistes organise au journal *Le Monde*, le 18 janvier, le second des trois débats sur les principaux enjeux économiques et sociaux de l'élection présidentielle de 2017, autour du thème « Ou va le travail ? ». Ce cycle de débats regroupe des personnalités issues de dix think tanks et d'institutions de réflexion : Attac, Coe-Rexcode, Le Cercle des économistes, Les Économistes atterrés, La Fabrique écologique, La Fabrique de l'Industrie, la Fabrique Spinoza, la Fondation, la Fondation Concorde, la Fondation Jean-Jaurès, l'Institut de la Génération Libre, l'Institut de l'Entreprise, l'Institut Montaigne, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) et Terra Nova. Le troisième et dernier débat aura lieu le 28 mars 2017 (« Quel nouveau contrat entre les générations ? »).

Lire d'autres contributions sur LeMonde.fr

42 % DES EMPLOIS FRANÇAIS ACTUELS SERAIENT AUTOMATISABLES À L'HORIZON DES VINGT PROCHAINES ANNÉES

se contentent de proposer une taxe sur les robots ou une baisse du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), mais n'envisagent pas d'augmenter le temps de travail. Pour lutter contre l'« ubérisation », certains souhaitent ramener les indépendants sous le régime général et créer un revenu minimum décent sous conditions de ressources. Les candidats libéraux cherchent au contraire à anticiper cette révolution, conscients qu'elle porte en elle les jalons d'une nouvelle économie. Ils proposent de baisser le coût du travail. Mais, parce que ce n'est pas le seul levier pour développer l'emploi, il est également question d'alléger les contraintes réglementaires avec la simplification du code du travail, de rendre plus flexible le recours au contrat de travail et de rendre moins aléatoire sa rupture.

La France peut et doit tirer parti de la révolution numérique plutôt que la subir. Comment ? Une première mesure simple et dont les effets seraient rapides sur le front de l'emploi consiste à atténuer les effets de seuils sociaux, qui sont si souvent

Le Monde - 19/01/2017

Santé : les complémentaires sur le grill

- Les candidats à la présidentielle proposent de revoir leur rôle dans le remboursement des soins.
- Si Fillon et Macron leur sont plutôt favorables, les autres postulants veulent réduire leur place.

SANTÉ

Avec son projet controversé de revoir le financement des risques en santé, en transférant des responsabilités massives au secteur privé, François Fillon a éveillé l'intérêt des assureurs complémentaires. Le candidat de la droite à l'élection à la présidentielle reçoit actuellement ce volet de son programme et son équipe devait consulter ce mercredi le président de la Mutualité française, Thierry Beaudet. Pour l'instant, l'ancien Premier ministre apparaît comme l'un des candidats les plus favorables au monde mutualiste, malgré sa volonté de créer une agence de régulation des organismes complémentaires.

On ne peut pas en dire autant de la plupart des postulants de gauche, qui affichent leur méfiance vis-à-vis des financeurs privés du système de santé. Beaucoup font le procès des complémentaires, dont les frais de gestion ont été montrés du doigt par Martin Hirsch et Didier Tabuteau dans une tribune publiée ce week-end dans « Le Monde ». Le directeur

général des Hôpitaux de Paris et l'économiste proposent de remplacer les complémentaires par la Sécurité sociale, quitte à ce que cette dernière reprenne une partie de leurs effectifs. Jean-Luc Mélenchon veut aller encore plus loin, en transférant à l'assurance-maladie la totalité des remboursements plus l'actuel reste à charge des assurés — soit 42 milliards à trouver au total.

Candidat à la primaire organisée par le PS, Arnaud Montebourg préfère créer une mutuelle publique à 10 euros par mois, qui permettrait à tous les assurés modestes n'ayant pas droit à la couverture maladie universelle, mais touchant moins que le SMIC, d'être couverts pour sept ou huit fois moins cher. Son adversaire, Vincent Peillon, est sur la même longueur d'onde, sans fixer de tarif. Sa complémentaire serait financée par une hausse de la CSG plutôt que par les cotisations.

L'ancien Premier ministre Manuel Valls a lui aussi un projet de réduction du rôle des financeurs privés, puisqu'il prévoit, pour certains soins de ville, de supprimer le ticket modérateur (la part de rembourse-

ment laissée à la charge des mutuelles) tout en laissant la Sécurité sociale en endosser 100 % de la dépense.

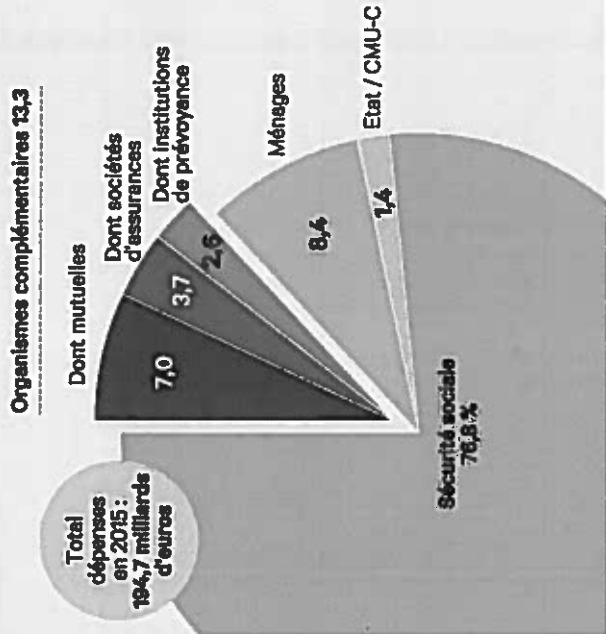
Hamon ferait le ménage

Benoît Hamon, qui a été ministre de l'Économie sociale et solidaire dans les gouvernements Ayrault, est plus proche des mutualistes. Il veut faire le ménage dans le maquis des aides publiques à l'acquisition d'une couverture complémentaire, afin que salariés, fonctionnaires, retraités, étudiants et chômeurs en bénéficient tous autant. Cela parle aux mutualistes, qui regrettent la segmentation des dispositifs publics.

Quant à Emmanuel Macron, qui s'est singularisé en annonçant le remboursement à 100 % des prothèses dentaires ou auditives et des lunettes, il n'entend pas mener cette réforme à 4,4 milliards d'euros avec la seule assurance-maladie. Les complémentaires et les professionnels de santé seraient invités à faire eux aussi un effort pour absorber cette dépense supplémentaire. C'est donc également un candidat « assureur-compatible ». — S. G.

Qui finance la dépense de soins et de biens médicaux

En 2015, en %



Entre le PS et les mutuelles, un amour contrarié

ANALYSE

Solveig Godéluick

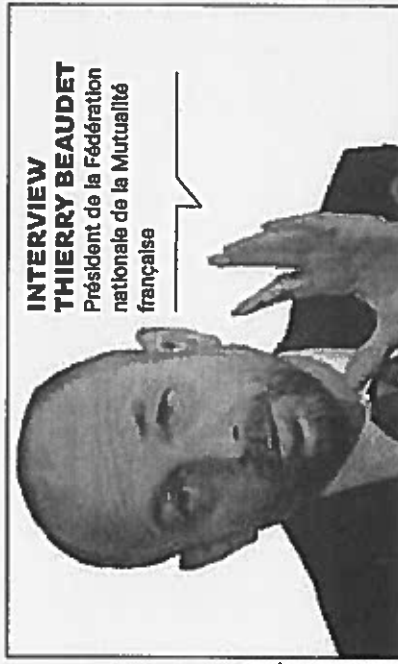
Une déception. La généralisation de la complémentaire santé à tous les Français était la grande idée de la Mutualité française. François Hollande s'en était emparé. Il l'a menée à bien. Mais, en fin de compte, ce sont les contrats collectifs qui ont été généralisés, pour le plus grand bénéfice des institutions de prévoyance, pilotées par les syndicats et bien implantées dans les entreprises, et des banquassureurs, ces « envahisseurs » du marché de la complémentaire santé aux tarifs agressifs. Les mutuelles ont été un peu menées en bateau par les socialistes. Pis, elles n'ont rien vu venir, comme si leurs relais dans le monde politique s'étaient étiolés.

Et pourtant, le socialisme a toujours eu partie liée avec le mouvement mutualiste. Les sociétés de secours mutuel, qui préexistaient au socialisme, étaient des organisations démocratiques, où chaque personne comptait pour une voix et où les bénéfices étaient réinvestis dans l'action collective. Un modèle.

(...)

« Les mutualistes n'ont pas à faire de mea culpa »

Propos recueillis par
Solveig Godéluick
@Solwil
et Etienne Lefebvre
@E.lefebvre



INTERVIEW
THIERRY BEAUDET
Président de la Fédération nationale de la Mutualité française

François Fillon a fait du financement de la santé un thème clef de la campagne présidentielle, un peu malgré lui, cela vous réjouit-il ?
En disant que l'assurance-maladie obligatoire doit se concentrer sur le risque grave et les affections de longue durée, il a posé une vraie question. Car sans débat et via une succession de mesures d'apparence technique, on assiste à des évolutions très importantes dans la prise en charge. Un euro sur deux des soins parmi les plus fréquents n'est déjà plus remboursé en ville. En optique, la Sécurité sociale ne paie plus que 4 % des frais. L'assurance-maladie obligatoire se recentre de fait sur l'hospitalisation et les affections de longue durée. La proposition de François Fillon a le mérite de nous inviter à réfléchir à un plan d'ensemble.

liards de déficit en 2016 et 120 milliards de dette sociale accumulée. La vraie entorse à la solidarité nationale, ce n'est pas l'existence des complémentaires, c'est cette

« La vraie entorse à la solidarité nationale, ce n'est pas l'existence des complémentaires, c'est la dette de l'assurance-maladie qu'on reporte sur les générations futures. »

dette qu'on reporte sur les générations futures ! Et puis, en proposant cela, on s'enferme dans la seule problématique du remboursement et on ne répond pas aux vraies questions. Comment mieux organiser le système de santé pour faire face, comme aujourd'hui, à une épidémie de grippe ? Comment modérer la dépense en remboursant les bons soins au juste prix ? La demande de santé n'a jamais été aussi forte et les progrès technologique, les médicaments onéreux, le vieillissement,

complémentaires santé signifierait la disparition de 5,3 milliards d'euros de recettes fiscales. On aurait au final une triple casse : casse sociale, avec 85.000 salariés dehors pour les seules mutuelles, dont 15.000 professionnels du soin ; fragilisation de l'assurance-maladie obligatoire, déjà déficitaire, et enfin réduction de l'offre de soins à tarifs accessibles. Nous avons 2.600 services de soins et d'accompagnement (cliniques, maisons de santé, Ehpad...) sur le territoire. Et ne nous leurrons pas, si nous n'avons plus d'activité d'assureur, nous ne serons plus en capacité de demeurer des acteurs du sanitaire et du médico-social.

Plusieurs candidats à la présidentielle critiquent aussi la place prise par les complémentaires santé. N'avez-vous pas commis des erreurs ?

Il est paradoxal que les politiques semblent découvrir notre existence et nous la reprochent. Nous occupons l'espace que droite et gauche confondent nous ont donné ces trente dernières années au fil des déremboursements et de la liberté tarifaire laissée aux professionnels, faute de moyens pour augmenter les tarifs de la Sécurité sociale. Résultat, les dépassements d'honoraires atteignent 2,8 milliards d'euros chez les médecins. Et ce sont 4,8 milliards chez les dentistes, 1 milliard chez les audiprothésistes, 5,9 milliards en optique qui excèdent les tarifs de la Sécurité sociale ! Les mutualistes n'ont pas à faire de mea culpa.

Avez-vous des propositions à faire pour mieux organiser les soins et modérer les dépenses ?
Les solutions sont connues depuis

longtemps. Par exemple, pour la grippe, on pointe le dysfonctionnement des urgences, alors qu'une partie du problème vient de l'organisation de la médecine de ville, parce que vous ne pouvez accéder à un médecin après 21 heures. On sait aussi que nous souffrons d'un déficit de vaccination et que les pharmaciens, acteurs de la permanence des soins, pourraient participer à la vaccination. Cela fait quinze ans qu'on le dit et on n'y est pas encore ! Le cadre actuel n'a pas permis de mettre en œuvre les solutions. Je plaide pour en changer. Au lieu d'un Etat omnifaisse confiant aux acteurs, dans un cadre de régulation.

C'est-à-dire ?
Ne restons pas dans un face-à-face entre l'assurance-maladie obligatoire et les professions de santé, qui mènent des négociations conventionnelles cloisonnées, profession de santé par profession de santé, sans vision d'ensemble. Donnons de la visibilité et des prérogatives aux complémentaires, qui restent aujourd'hui des payeurs aveugles, même lorsqu'ils sont le premier financeur, comme en optique, dentaire ou audiprothèse. S'il faut pour cela que nous débattions, je dis : "Banco, regardons ensemble ce qui est faisable", y compris la possibilité pour les complémentaires de rembourser la part encore prise en charge par l'assurance-maladie obligatoire sur ces soins. Nous plaçons pour jouer un rôle encore plus important demain, en complémentarité avec la Sécurité sociale, les professions de santé, les élus locaux.

L'éditorial de
Jean-François Péresse
Page 9

La généralisation de la complémentaire santé n'a pas profité aux mutuelles.

De nombreux dirigeants socialistes sont passés par un organisme mutualiste, de l'ex-ministre René Teulade aux actuels membres du gouvernement, Jean-Marie Le Guen et Laurence Rossignol. Et plusieurs témoins du PS (Dominique Strauss-Kahn, Jean-Christophe Cambadélis) ont entretenu des liaisons dangereuses avec la MNEF, qui leur ont coûté cher politiquement.

Lorsque, après guerre, la Sécurité sociale a été créée, les mutuelles ont eu peur de disparaître. Mais certaines ont obtenu une délégation de gestion du régime général. De plus, avec le « ticket modérateur », elles jouissent d'un modèle de copaiement unique au monde. Ce dernier a été fragilisé par la gauche avec la création de la CMU complémen- taire : la « Sécu » s'est taillé la part du lion.

Nouvelle avenue en juin 2012, avec la signature de l'avenant à la convention médicale qui limite les dépassements d'honoraires. Conflantes, les mutuelles se sont assises pour la première fois à la table de négociations. Elles étaient prêtes à encourager financièrement la démarche. Las, le gouvernement a transformé ces 150 millions d'euros de copaiement en taxe. Le financeur privé n'a donc toujours pas de moyen de contrôler la dépense. Même les réseaux de soins permis par la gauche ont un goût amer : les mutuelles qui contractualisent avec les médecins n'en ont plus le droit. ■

LES ÉDITORIAUX
DES « ÉCHOS »

Le rôle essentiel des complémentaires santé



Par
Jean-François Péresse

Un mauvais débat s'engage à gauche sur la couverture maladie.

Les mutuelles doivent-elles disparaître au profit de la Sécurité sociale ? C'est un mauvais débat qui s'est engagé, à gauche, autour de la répartition des rôles dans l'assurance-maladie. Mauvais car mû par un instinct d'opposition plutôt que par une mûre réflexion. Il a suffi que le candidat de la droite, François Fillon, soit ridiculement accusé de vouloir « privatiser » la Sécurité sociale pour que Arnaud Montebourg et Vincent Peillon, rivaux pour l'investiture socialiste, proposent tout le contraire : étatiser la couverture santé. Faut-il que les socialistes aient perdu tout repère idéologique pour renier les mutuelles, ces conquêtes ouvrières qui ont préexisté à la Sécurité sociale de 1945 ! A la faveur de ce débat, se réveille un vieux socialisme interventionniste, qui voudrait bouter le privé hors du champ d'une Sécurité sociale

totale et publique. Porté par Martin Hirsch, « inventeur » du RSA et directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, et par Didier Tabuteau, titulaire de la chaire santé de Sciences po, ce projet est une hérésie économique. Il érige en parangon un système public qui ne cesse depuis quarante ans de produire des déficits, laissés à la charge des générations futures... Rien qu'au cours des dix dernières années, le régime général d'assurance-maladie a accumulé 70 milliards d'euros de pertes : c'est l'hôpital qui se moque de la charité ! Faut-il rappeler que mutuelles et assurances sont, elles, tenues à l'équilibre financier ? Un détail sans doute... Le système français à deux étages – l'un de base, l'autre « complémentaire » – est certes original. Mais il fait de la France l'un des pays d'Europe où les malades sortent le moins d'argent de leur poche. Promouvoir l'idée d'une « assurance-maladie universelle » avec pour seul organisme une Sécurité sociale qui rembourserait à 100 %, c'est un slogan hélas séduisant mais simpliste. 100 % de quoi, au juste ? Depuis des années, ce sont les complémentaires qui étendent la couverture santé. Dans l'optique et le dentaire notamment. Les vouer aux gémonies, c'est cacher sciemment qu'elles financent largement les hôpitaux, notamment via le « forfait hospitalier » – une création de la gauche. Cette idée, surtout, est dangereuse car elle conduirait à uniformiser par le bas l'accès aux soins. En effet, supprimer les complémentaires est une utopie égalitariste qui signerait la fin des contrats adaptés à chacun. L'AP-HP imagine-t-elle, d'ailleurs, un seul instant qu'une Sécurité sociale en situation hégémonique continuerait de prendre en charge ces suppléments pour chambre particulière qui font aujourd'hui ses fins de mois ? Ce mauvais débat qui s'engage sur la place des complémentaires n'a, enfin, rien d'essentiel. Si la gauche veut se pencher sur ce qui ne va pas dans notre système de santé, elle ferait mieux de débattre de son organisation déficiente, qu'elle n'a pas réformée.



Lire nos informations
Page 4

**LE POINT
DE VUE**

de Claude Le Pen
et Guy Vallancien

Assurance-maladie d'Etat : une idée à oublier

Les propositions de Didier Tabuteau et de Martin Hirsch consistant à confier exclusivement à la Sécurité sociale le remboursement des prestations sanitaires ont le mérite de poser la bonne question, mais le défaut d'y répondre en proposant un modèle de système totalement étatisé, véritable National Health Service à la française, avec ses lourdeurs et son efficacité médiocre. Qu'advient-il d'un système figé, à l'encontre totale de la fluidité qu'il faut impulser pour assurer les meilleures prestations, compte tenu des évolutions technoscientifiques foudroyantes que connaît la médecine ? La solution la plus pragmatique, qui ne déstructure pas le paysage sanitaire français, mais coordonne l'action dans le respect des libertés de chacun des acteurs, des assurés aux professionnels de santé, nous semble à l'opposé du choix effectué par les deux auteurs.

Nous devons nous orienter vers un système dual, où le rôle des acteurs du financement sera mieux réparti. Il s'agira de déléguer dès le premier euro aux mutuelles, assureurs et organismes de prévoyance la prise en charge, non pas des « petits risques », terme absurde puisqu'on ne sait jamais si un symptôme banal témoigne d'une affection bénigne ou maligne, mais celle des frais induits jusqu'à x euros, à partir desquels un organisme public national interviendra pour financer le complément des dépenses, qu'il s'agisse de soins lourds ou pas, mais, dans tous les cas, de soins chers, voire très chers. Les dépenses d'optique, de prothèse auditive et de dentisterie seront soumises à la même règle. CMU

et CMU-C deviendront obsolètes, tous les Français étant assurés à la fois par un organisme privé à un tarif conventionné et par la solidarité publique pour les plus démunis.

Les contrats des assureurs afficheront le même tarif pour le même remboursement des prestations sanitaires sans sélection des personnes sur des critères personnels (âge, profession, habitus, comorbidité, etc.). Les options,

**On a un système figé,
à l'encontre de la fluidité
qu'il faut impulser pour
assurer les prestations.**

**Notre système
est devenu fou
par incivisme, chacun
se payant sur la bête.**

comme le coût d'une chambre seule, ou l'adjonction de produits de confort et autres prestations à convenance personnelle seront à la volonté des malades et pris en charge en supplément dans le cadre de contrats privés spécifiques.

L'urgence est à l'évaluation de la pertinence et de la qualité globale des soins offerts jusque dans l'appréciation du retentissement sur la vie familiale, sociale et professionnelle à partir du vécu des malades grâce à des questionnaires validés qui seront adressés régulièrement par courriel aux patients. Nous pourrions alors évaluer avec beaucoup plus de finesse les parcours de soins et leurs résultats pour définir les

lignes de conduite à améliorer. Parmi les prescriptions, examens biologiques (3,9 milliards), imagerie (4 milliards), tests divers, actes techniques (7 milliards) et médicaments (23 milliards) 30 % du global des actes, soit plus de 13 milliards d'euros, sont inutiles, sans compter les arrêts de travail abusifs, les autres prestations sans valeur ajoutée quand bien même remboursées, ou encore les passages aux urgences et les hospitalisations sans raison véritable, toutes sources de gâchis considérables et inadmissibles. Notre système est devenu fou par incivisme, chacun se payant sur la bête. Il faut en finir sans plonger dans un schéma passéiste en faisant appel au tout-Etat. On ferait mieux d'augmenter le prix des actes médicaux et des séjours hospitaliers en contrôlant la pertinence et le résultat, afin de récompenser celles et ceux qui œuvrent vertueusement.

Un tel système sera contrôlé par un organisme dont les membres du directoire, sans lien avec le patronat ni les syndicats, seraient nommés par l'Etat. Il aurait vocation à surveiller les bonnes pratiques des assureurs, à savoir : la non-sélection des ayants droit, des tarifs acceptables pour une prise en charge suffisamment large des soins, un remboursement effectif rapide. Il contrôlerait les bonnes pratiques des professionnels de santé et des malades qui ont leurs responsabilités dans l'état actuel des choses.

Claude Le Pen est professeur d'économie à Paris Dauphine.
Guy Vallancien est membre de l'académie de médecine.

L'Humanité des débats

LE BLOC-NOTES P. 13

Jean-Emmanuel Ducoin :
Résistance(s)

TRIBUNE LIBRE P. 16

Questions de lycéens
après la visite de la rétrospective
d'Ernest Pignon-Ernest

LA CHRONIQUE PHILO P. 17

Cynthia Fleury :
l'inhospitalité

Table ronde

Comment garantir l'accès à la santé pour tous ?

LES FAITS: En France, les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins se creusent en même temps que les tensions augmentent entre les besoins des malades et les contraintes des professionnels de la santé.

Frédéric Pierru
Sociologue,
coordinateur du
programme santé
de la France
insoumise



Le principe du tiers payant obligatoire géré par l'assurance-maladie devient applicable au 1^{er} janvier. Quels sont les enjeux ? Frédéric Pierru L'enjeu est d'abord celui de la réduction des inégalités d'accès aux soins qui, contrairement à ce que l'on peut penser, sont parmi les plus élevées d'Europe et tendent même à se creuser. Il faut cependant dire que la variable financière n'est qu'un facteur, certes décisif, de ces inégalités : rentrent aussi en ligne de compte des facteurs géographiques (les « déserts médicaux ») et socioculturels (les modes de recours et les trajectoires dans le système de soins varient selon l'origine sociale et le niveau de diplôme). Faire l'avance de frais reste pour les assurés sociaux qui se situent juste au-dessus du plafond de la CMU complémentaire source de difficultés. Le tiers payant est donc une réforme positive, même si elle n'est pas décisive. Encore aurait-il fallu la mener jusqu'au bout, ce que n'a pas fait ce gouvernement en n'imposant le tiers payant que sur les dépenses prises en charge par l'assurance-maladie. Évidemment, pour la médecine libérale, il s'agit d'une déclaration de guerre. Parmi les dogmes de la médecine libérale, édictés en 1927, figure le paiement direct des honoraires par le malade afin de conjurer le spectre de la « médecine socialisée » : la dépendance financière des médecins à l'égard des payeurs, public (la Sécurité) ou privés (les complémentaires), signifierait à leurs yeux l'immixtion des considérations économiques dans le « colloque singulier ». S'il s'agit de garantir l'indépendance des professionnels, celle-ci est compatible avec le tiers payant, comme le montrent d'autres pays. Les allégations selon lesquelles la « gratuité » serait porteuse d'abus sont infondées. La médecine libérale est obsolète du fait de la précarisation sociale, de la polarisation géographique des richesses et des maladies chroniques. Il faut revoir ce cadre.

Sylvie Cognard
Médecin retraitée,
membre
du Syndicat
de la médecine
généraliste

Claude Leicher
Médecin,
président
du Syndicat
des médecins
généralistes
libéraux

André Grimaldi
Professeur
émérite CHU-La
Pitié Salpêtrière



« QUELLE QUE SOIT SA SITUATION, CHAQUE CITOYEN EST EN DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ QUAND IL EST CONFRONTÉ À LA MALADIE ». PHOTO AUBERT/BSIP

Sylvie Cognard L'enjeu du tiers payant obligatoire géré par l'assurance-maladie est de mettre en avant l'intérêt général et d'écarter les intérêts privés représentés par les complémentaires santé (assurances, banques, mutuelles, etc.) qui sont mises en concurrence sur un pied d'égalité. Les fusions-concentrations de certaines de ces « complémentaires » aboutissent à des monopoles privés cotés en Bourse. L'esprit mutualiste, qui avait pour objet de s'intéresser aux déterminants sociaux de santé, n'existe plus. Les complémentaires dites de santé transforment désormais les soins en marchandises à vendre, la maladie devant rapporter de l'argent. Un autre enjeu est de revenir à la solidarité entre tous les citoyens selon le principe premier de la Sécurité sociale : « Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». Quelle que soit sa situation, chaque citoyen est en droit d'être protégé quand il est confronté à la maladie. La Sécurité sociale est l'institution qui peut gérer le mieux et à moindre coût le tiers payant. Enfin, le tiers payant dispense d'avance des frais, cela est totalement légitime puisque les patients ont déjà participé par leurs cotisations et leurs impôts.

Claude Leicher La gauche a fait semblant d'organiser un tiers payant généralisé : « semblant », car les professionnels pratiquaient déjà le tiers payant pour les patients en ALD, donc à 100 %, avec comme seul interlocuteur l'assurance-maladie obligatoire (AMO), à plus de 70 %, selon les derniers chiffres. Mais la gauche n'a pas voulu imposer de contrainte d'organisation à l'assurance-maladie complémentaire (AMC) qui est devenue un « marché », l'esprit mutualiste cédant progressivement du terrain face aux entreprises qui ont (manuellement) un comportement de marché dans un contexte concurrentiel. C'est une évolution inévitable, car une entreprise essaie au mieux d'équilibrer ses comptes et si possible de faire du bénéfice pour rémunérer ses actionnaires, mais aussi réinvestir les « bénéfices » dans des opérations en faveur des adhérents qu'elle cherche

à attirer. Tout ceci est un paysage nouveau et inévitable dès lors qu'on accepte l'idée que chacun choisit son AMC, ce qui est le paysage actuel. Les professionnels ne peuvent dans cette situation bénéficier d'un interlocuteur unique, car les organismes d'AMC sont en concurrence entre eux. Le Conseil constitutionnel a jugé que l'absence de contrainte d'organisation de l'AMC, y compris sur la garantie de payer les professionnels, emportait pour ceux-ci l'absence d'obligation de pratiquer le tiers payant. Seule l'exonération du ticket modérateur est une situation gérable pour les professionnels de santé. C'est une proposition que MG France fait depuis deux ans ; elle est sur la table des responsables politiques, mais aussi de la société civile. La droite fera semblant de supprimer le tiers payant généralisé, ce que bien sûr en pratique elle ne fera pas.

André Grimaldi Le tiers payant, qui permet au patient de ne pas avoir à avancer le paiement des honoraires médicaux, est en soi une bonne mesure visant à réduire les inégalités sociales de santé, même si ces inégalités n'ont pas, loin s'en faut, qu'une cause financière. Le tiers payant ne réduit en rien les dépassements d'honoraires, même s'il les rend plus visibles pour le patient. Les syndicats de médecins libéraux s'y sont opposés en bloc pour plusieurs raisons, certaines idéologiques, d'autres plus pragmatiques. La ministre aurait dû limiter le tiers payant à la part des soins pris en charge par la Sécurité sociale, en laissant de côté les 450 mutuelles et compagnies d'assurances qui souhaitent organiser le système de soins en créant des réseaux de soins concurrentiels grâce à un conventionnement sélectif des médecins. Cette proposition aurait sûrement permis d'éviter le front syndical du refus. Ce choix renvoie au débat actuel sur la place des « complémentaires » santé dans le financement des soins.

Comment faire pour que les patients n'y laissent pas leur santé et que les praticiens s'y retrouvent ? ●●●

Table ronde

Comment garantir l'accès à la santé pour tous ?

FRÉDÉRIC PIERRU Il faut être clair : la banalisation des dépassements d'honoraires est un cancer qui ronge la solidarité. Et les complémentaires santé, en couvrant ces pratiques, n'ont pas peu contribué à l'inflation des dépassements, élevant ainsi les barrières financières d'accès aux soins pour les plus modestes. Il faut donc les interdire, avec, en contrepartie, la remise à plat de la rémunération de certaines catégories de professionnels de santé dont la contribution à la santé publique est forte, notamment la médecine générale. Nous parlons de revenus et non d'actes. Non seulement les professionnels gagnent plutôt bien leur vie en France (près de 6 000 euros net de revenu mensuel pour un généraliste, près de 10 000 euros pour un spécialiste libéral en moyenne, chiffres qu'il faut comparer au revenu médian français, 1 700 euros), mais aussi les « gros » se cachent souvent derrière les « petits » pour exiger des augmentations de tarifs. Il faut sortir plus vite du paleyement à l'acte pour aller vers des formes de rémunération mixtes (acte-capitation), voire le salariat dans le cadre de centres de santé que nous voulons multiplier.

CLAUDE LEICHER Il faut commencer par remettre de l'ordre dans la réalité des tarifs. Ceux des cliniciens, peu réalistes, ceux des actes techniques non répétés, comme la chirurgie, les accouchements... Ensuite de nouveau l'AMC joue un rôle pervers en utilisant le remboursement des dépassements comme « produit d'appel ». Rembourser 100 %, 300 %, voire 1000 % de dépassements, cela pousse à augmenter ceux-ci et on n'en finit plus. À la fin, les médecins de secteur 1 comme les généralistes (à 94 % en secteur 1) se demandent ce qu'ils font en secteur 1, face à des pratiques délirantes de dépassements à 400 % ou à 500 % qu'il faut en plus payer par des cotisations d'AMC qui augmentent sans cesse. Le choix de notre syndicat est d'accepter la négociation conventionnelle avec des tarifs plus cohérents que ceux qui nous sont imposés depuis 2011 (blocage de la consultation à 23 euros) et de ne pas se retrouver devant le risque de réseaux de soins ; c'est un choix politique clair, qui est le seul à permettre de concilier deux impératifs : accès aux soins et exercice libéral, dont je rappelle qu'il est le plus efficace en matière de coût pour la société. Ce qui ne dévalue pas dans cette réflexion l'exercice salarié, mais celui-ci a d'autres contraintes et un coût différent : ce qui explique les relations parfois tendues entre les professionnels de santé et leurs employeurs dans les centres de santé, par exemple, et la nécessité de compenser leur surcoût structurel, en matière de gestion du tiers payant, ce qui est bien établi !

SYLVIE COGNARD Les maladies et les handicaps ne sont pas hiérarchisables : un diabète n'est pas plus ou moins noble qu'une dépression. Derrière chaque « étiquette » diagnostique, il y a un être humain qui doit être pris dans sa globalité. Personne ne fait exprès de tomber malade. Parler de « responsabiliser » les patients est une infamie, cela correspond à taxer la maladie. Comme si les comportements individuels (sédentarité, tabac, alcool) étaient les seuls déterminants de la santé ! Les études et recherches démontrent que les conditions de travail, les inégalités sociales et les problèmes environnementaux sont majoritairement pourvoyeurs des maladies et des handicaps. Sans oublier les traitements promus de façon mensongère par l'industrie pharmaceutique qui peuvent tuer, comme le Mediator. Les solutions de traitement existent, il faut les mettre en œuvre quels qu'en soient les coûts. Ces coûts doivent être déterminés, non pas par les industriels, mais par des avis éclairés et indépendants, en dehors de tout lobbying. Les traitements adaptés à chaque pathologie doivent être remboursés intégralement. Les dépassements d'honoraires des



Frédéric Pierru

« La banalisation des dépassements d'honoraires est un cancer qui ronge la solidarité. Il faut donc les interdire. »

FRÉDÉRIC PIERRU



Sylvie Cognard

« Les coûts (des traitements) doivent être déterminés, non pas par les industriels, mais par des avis indépendants de tout lobbying. »

SYLVIE COGNARD



Claude Leicher

« Un système de santé accessible ne peut être qu'un système organisé autour des soins de proximité. »

CLAUDE LEICHER



André Grimaldi

« La lutte contre les déserts médicaux suppose une politique d'ensemble pour lutter contre les déserts sociétaux. »

ANDRÉ GRIMALDI

professionnels ne correspondent à rien d'autre qu'à des privilèges exorbitants qui n'ont rien à faire avec l'intérêt général et la solidarité. Il est inadmissible que des parents aient à se limiter sur des besoins indispensables au quotidien.

ANDRÉ GRIMALDI La prise en charge financière des soins par un système solidaire suppose de définir ce qui relève de la solidarité et ce qui relève d'un choix personnel restant à la charge du patient ou de son assureur privé. Quand on dit qu'« avec la Sécu chacun paie en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins », on veut dire en fonction de « ses besoins validés médicalement et socialement acceptés ». Il faut donc définir un « panier de soins et de prévention solidaire ». À mon avis, les lunettes, les soins dentaires et auditifs doivent en faire partie, mais pas l'homéopathie, pas les cures thermales, pas le surcoût du refus systématique des médicaments génériques, pas des transports non justifiés, pas des examens redondants... La décision devrait revenir à la représentation nationale après un débat de démocratie sanitaire impliquant usagers et professionnels de santé. Si le principe d'une santé égalitaire et solidaire est « le juste soin pour chacun au moindre coût pour la collectivité », il faudrait supprimer la redevance versée aux assureurs privés dont les frais de gestion se montent à 20 % du chiffre d'affaires, contre 6 % pour la Sécurité sociale, redéfinir les critères de fixation des prix des médicaments innovants et engager une politique proactive sur la pertinence des soins quand on sait que le taux de pose d'un pacemaker ou d'un stent coronaire ou d'ablation de la vésicule... peut varier

de un à deux, voire de un à quatre, apparemment sans raison médicale. Il faudrait enfin revoir la place de la tarification à l'activité (T2A) poussant à l'hospitalisation « pour gagner des parts de marché » !

Comment garantir l'accès des soins à tous ?

FRÉDÉRIC PIERRU Le problème est double. Il y a, d'un côté, les conséquences différées du numerus clausus qui avait été renforcé à compter des années 1970, sur un accord objectif entre budgétaires et les porte-parole des syndicats de médecins libéraux. Pour les premiers, moins de médecins signifiait moins de prescripteurs et in fine moins de dépenses. Pour les seconds, moins de médecins voulait dire moins de concurrents et donc plus de revenus. De fait, contrairement à toutes les affirmations sur le « virage ambulatoire », et à cause de cette gestion malthusienne de la démographie médicale, on est en train d'observer en réalité l'inverse, à savoir un virage hospitalier. Comme les médecins généralistes tendent à se raréfier, et que, de surcroît, ils diminuent leur temps de travail, une partie de la population se dirige vers les urgences et les consultations externes des hôpitaux. Il faut continuer à relâcher le numerus clausus. De l'autre côté, on se heurte une nouvelle fois aux principes de la médecine libérale, ici la liberté d'installation. Les gouvernements successifs, soucieux de ménager un corps médical dont ils redoutent le pouvoir de nuisance politique, ont préféré des mesures incitatives aux mesures coercitives. Il faut aller vers plus de contrainte et l'annoncer à ceux qui s'orientent vers les études de médecine.

CLAUDE LEICHER Les soins de proximité, de premier recours, ou dits primaires, n'ont jamais été le choix du système de santé français qui a surinvesti dans les soins faits à l'hôpital. La conséquence logique est qu'une partie des soins faits à l'hôpital devraient être faits en ville. Mais, sans secrétariat, sans assistant de cabinet en médecine générale, les généralistes de ce pays sont surchargés, débordés, fatigués, mal considérés. Résultat, les vocations sont insuffisantes, et ceux et celles qui choisissent ce métier se voient en plus menacés d'être privés du choix du lieu de vie et d'exercice. Un système de santé accessible ne peut être qu'un système organisé autour des soins primaires. La complémentarité ville-hôpital est la deuxième jambe sur laquelle doit marcher notre système de santé.

SYLVIE COGNARD L'augmentation des territoires en manque de personnels soignants et de structures est une des conséquences de la destruction des services publics et des politiques d'austérité. Les solutions sont politiques et doivent être réfléchies avec et par les citoyens : usagers, professionnels et les services publics de la protection sociale, tous ensemble sans division ni privilèges. Des réflexions au niveau local pour déterminer les besoins spécifiques des populations, des réflexions plus générales avec les professionnels du soin quant à leur mode et leur niveau de rémunération. C'est ainsi et seulement ainsi que l'on pourra garantir un accès aux soins pour tous sans discrimination d'aucune sorte.

ANDRÉ GRIMALDI La lutte contre les déserts médicaux suppose une politique d'ensemble pour lutter contre les déserts sociétaux (services publics, transports, équipements...), favoriser les projets de maisons de santé pluriprofessionnelles, aider financièrement à l'installation des professionnels, apporter l'appui des hôpitaux par des consultations avancées et grâce à la télé-médecine, proposer des bourses d'études en échange d'un engagement de durée comparable à l'installation dans les bassins de vie sous-dotés en médecins, enfin laisser l'installation libre en secteur 1 (sans dépassement d'honoraires) mais limiter l'installation en secteur 2 (avec dépassement d'honoraires) dans les bassins de vie surdotés en médecins déjà installés en secteur 2. ●

ENTRETIENS CROISÉS RÉALISÉS PAR ANNA MUSSO

LE REVENU SALARIAL NET ANNUEL MOYEN S'ÉLEVE A 20.670 EUROS

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT



En 2014, si le revenu salarial annuel net moyen atteignait 20.670 euros, il montait à 40.455 euros pour les cadres et s'établissait à 15.282 euros pour les ouvriers.

En 2014, le revenu salarial annuel, soit la somme de tous les salaires nets perçus par une personne dans l'année, s'est élevé à 20.670 euros en moyenne, selon une récente étude de l'Insee. En euros constants, il progresse de 1% par rapport à 2013, rompant ainsi avec une évolution négative observée entre 2010 et 2013. Cependant, par définition, cette moyenne cache de très grandes disparités, notamment chez les ouvriers et les employés.

Si l'on reste dans les grandes masses, le revenu salarial augmente avec l'âge des salariés jusqu'à 54 ans : il atteint pour les 50-54 ans un montant 3,4 fois plus élevé que celui des moins de 25 ans. Les femmes (17.815 euros) perçoivent un revenu salarial inférieur en moyenne de 24 % à celui des hommes (23.398 euros). Les cadres perçoivent, eux, un revenu salarial 2,6 fois supérieur à celui des ouvriers (15.282 euros) et 2,9 fois supérieur à celui des employés (13.988 euros). Le revenu salarial des diplômés de niveau Bac+3 ou plus est le double de celui des salariés de niveau inférieur au Bac.

**LE REVENU SALARIAL ANNUEL DES CADRES
ATTEINTS 40.455 EUROS**

Si l'on rentre dans le détail, par catégorie socioprofessionnelle, en 2014, le revenu salarial moyen des cadres atteignait 40.455 euros. Les 10 % de cadres les moins bien rémunérés perçoivent moins de 11.740 euros et les 10 % les mieux rémunérés plus de 68.250 euros, soit 5,8 fois plus. Pour les employés et les ouvriers, ce rapport est bien plus élevé (respectivement 15,9 et 12,8). En effet, dans la moitié basse de leurs échelles respectives de revenu salarial, le volume de travail est souvent plus inégal du fait notamment de périodes de chômage, ou bien parce qu'ils travaillent à temps partiel.

17.529 EUROS POUR LE SALARIÉS MUNIS D'UN DIPLOME INFÉRIEUR AU BAC

Le revenu salarial varie davantage parmi les salariés les moins diplômés que parmi les plus diplômés, en particulier dans la moitié basse de l'échelle salariale. En revanche, comme pour les cadres, la dispersion dans la moitié haute de l'échelle est plus élevée chez les salariés les plus diplômés. En moyenne, les salariés munis d'un diplôme d'un niveau inférieur au Bac perçoivent annuellement 17.529 euros, ceux d'un niveau Bac+2 23.064 euros et ceux ayant un Bac+3 et plus 36.537 euros.

Enfin, la dispersion du revenu salarial est bien plus importante dans le secteur privé où le rapport entre les 10% les mieux rémunérés et les 10% les moins bien rémunérés atteint 16,8, contre 7,8 dans le secteur public. Cette différence s'explique à la fois par une plus grande variabilité dans le secteur privé du volume de travail (pour les revenus salariaux les plus faibles) et des salaires (pour les niveaux plus élevés)

Enfin, le revenu salarial moyen de l'ensemble des salariés progresse de 1,0 % en 2014 en euros constants. Il avait augmenté de 0,7 % par an entre 1995 et 2009, puis diminué de 0,3 % par an jusqu'en 2013. La hausse en 2014 est plus marquée dans le secteur public (+ 1,0 %) que dans le secteur privé (+ 0,6). Auparavant, depuis 2000, le revenu salarial moyen était plutôt stable dans le secteur public et en hausse dans le secteur privé.

Politique économique: la guerre des mots

La bataille du lexique joue un grand rôle dans la vie publique. Les politiques macroéconomiques - de même que le vocabulaire qui aide à les formuler - ont une vision mécaniciste de la vie économique: une économie nationale y est conçue comme une sorte de grande machine dont les autorités publiques peuvent à volonté manipuler les leviers pour accélérer ou freiner l'activité. Mais la vie économique réelle est bien différente: les activités économiques sont le résultat de décisions prises par des êtres humains en fonction de leurs propres objectifs et de l'environnement dans lequel ils se trouvent. Ils ont d'autant moins d'incitations à travailler, à entreprendre, à prendre des risques, à épargner ou à investir que l'on réduit le rendement de leurs activités ou qu'on en augmente le caractère risqué. Tel est bien ce qui se passe avec les excès de fiscalité et de réglementations qui constituent les véritables facteurs explicatifs de la faible croissance et du chômage élevé d'un pays comme la France.

Le raisonnement et le vocabulaire d'inspiration keynésienne inspirent hélas beaucoup d'esprits. Prenons l'exemple d'une déclaration récente de Christine Lagarde, directrice générale du FMI. Constatant que

l'Allemagne avait un excédent de ses finances publiques - chose trop rare qui mériterait en fait de larges félicitations - et un excédent de sa balance commerciale, elle a prétendu que ce pays avait une marge de manœuvre budgétaire et qu'il avait le devoir d'augmenter les dépenses publiques, ce qui contribuerait à la relance économique des autres pays.

C'est une étonnante illusion de penser ainsi - comme le voudrait la théorie keynésienne - que l'Etat puisse augmenter la demande globale et donc susciter un accroissement de l'activité économique. Si les producteurs d'un pays ne produisent pas plus alors qu'ils font face à une demande pratiquement illimitée, celle qui provient du monde entier, c'est tout simplement parce qu'ils ne sont pas incités à produire plus afin d'obtenir un rendement très faible ou même négatif. Dans ces conditions, si l'Etat augmente les dépenses publiques, il n'y a aucun espoir que, par miracle, les producteurs soient incités à produire plus. Au demeurant, pour financer ce supplément de dépenses publiques, l'Etat doit augmenter les impôts - ce qui diminue la demande privée - ou emprunter, ce qui diminue les ressources de financement des investissements privés.

De même, il est illusoire de penser qu'il suffit de créer de la monnaie pour obtenir la reprise économique car cela ne modifie en rien la nature des incitations productives et cela

ne peut guère provoquer que des changements dans les prix nominaux et éventuellement des distorsions regrettables dans les structures de prix et les structures de production.

Ainsi les politiques macroéconomiques ne peuvent pas constituer des politiques de relance, mais elles provoquent des changements non désirables dans les structures de prix et de production. La confiance que l'on accorde à ces politiques crée de l'instabilité

On parle à tort de « politique de relance » lorsqu'on augmente les dépenses publiques et de « politique d'austérité » si on essaie de les réduire

économique et accroît les incertitudes. Il existe ainsi une sorte de cycle politique: les gouvernements pratiquent une politique monétaire expansionniste et, devant l'échec de cette politique, se tournent vers la politique budgétaire. Mais l'importance des déficits budgétaires et l'échec de la prétendue politique de relance budgétaire incitent à se tourner de nouveau vers une politique monétaire expansionniste qui facilite le financement de ces déficits.

La perpétuation de ces illusions s'explique par le poids des mots. On parle à tort de « politique de relance » lorsqu'on augmente les dépenses publiques et de « politique d'austérité » si on essaie de les réduire

pour faire face à des déficits insupportables. Le changement de vocabulaire aiderait peut-être à plus de clarté.

Il n'y a pas d'autre solution pour sortir de la stagnation et du chômage de masse que de libérer les énergies productives en supprimant autant que possible les obstacles destructeurs des incitations productives. Cela signifie évidemment une diminution considérable des réglementations et une baisse profonde de la fiscalité.

L'impôt et la dépense publique créent une double destruction des incitations productives: plus les impôts

que l'on paie à l'occasion d'une activité productive sont importants, moins on est incité à développer cette activité. Plus on obtient de biens et services fournis gratuitement par la puissance publique, moins on est incité à faire des efforts pour se procurer ce dont on a besoin. À proprement parler, on ne peut pas qualifier de politique économique le fait de déréglémenter et de défiscaliser, car ceci représente plutôt l'abandon - très souhaitable - de politiques économiques funestes.

* Professeur honoraire d'économie à l'université Paris Dauphine, ancien président de la Société du Mont Pèlerin et auteur de « La Tyrannie fiscale » (Paris, Odile Jacob, 2014).



DESSINS CLAREFOND

PASCAL SALIN

Le vocabulaire qui s'est imposé pour qualifier les politiques économiques trahit un parti pris en faveur de l'intervention de l'Etat, déplore l'universitaire*

La France ne compte plus que 35 498 communes

Le nombre de municipalités a baissé d'un millier en deux ans. Un mouvement inédit

C'est la dernière strate des réformes territoriales, que le ministère et le secrétariat chargés des collectivités territoriales devraient officialiser, vendredi 20 janvier. Depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle carte des intercommunalités est entrée en vigueur : leur nombre est passé de 2 062 à 1 266, soit une diminution de près de 40 %. Parallèlement, le nombre de communes a baissé de plus d'un millier en deux ans. La France comptait 36 658 communes au 1^{er} janvier 2015 ; elle est passée en ce début d'année sous la barre des 35 500 : 35 498 exactement. Un mouvement d'une ampleur inédite.

Malgré les attermolements qui ont marqué les débuts du mandat de François Hollande, les réformes institutionnelles en matière de décentralisation menées au cours de ce quinquennat auront remodelé le visage de la France. Des régions renforcées, des compétences clarifiées, une rationalisation des intercommunalités ainsi que la création de métropoles, un mouvement inexorable de regroupement des communes, l'administration territoriale de la France a engagé une véritable « révolution ». *« C'est une réforme inédite, structurelle et irréversible de la carte territoriale »*, se félicite Estelle Grelier, la secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales.

Au cours de l'année 2016, 493 opérations de fusion d'intercommunalités auront été menées à leur terme. Les choses n'ont pas toujours été sans mal, même si, en définitive, 85 % des nouveaux périmètres ont été approuvés par les élus locaux. *« Il y a des endroits où ça ne s'est pas mal passé, d'autres où cela a été plus dur »*, observe Nicolas Portier, délégué général de l'Assemblée des communautés de France (AdCF). *« Parfois, il y a de la concurrence sur la présidence et les vice-présidences, des petites communes qui demandent à être plus représentées. »*

Beaucoup de communes, en effet, vont avoir moins de représentants, et les regroupements ont pour conséquence, aussi, de diminuer le nombre de vice-présidences, donc des indemnités afférentes. L'élection des exécutifs intercommunaux doit être achevée le 27 janvier.

Pour mesurer le chemin parcouru, il faut rappeler qu'en 2012, il n'y avait pas moins de 2 581 intercommunalités. En cinq ans, leur nombre a été réduit de moitié : la France compte désormais 15 métropoles, qui couvrent 25 % de la population (en attendant l'adoption définitive de la loi sur le statut de Paris qui va faire passer leur nombre à 22) ; 14 communautés urbaines (6 % de la population) ; 218 communautés d'agglomérations (35 %) et 1 019 communautés de communes (34 %).

Le nombre de ces dernières a été réduit de 45 %. *« Il y a désormais plus de mixité entre urbain et rural, moins de communautés exclusivement rurales »*, souligne M. Portier. La loi fixait un seuil de population de 15 000 habitants, avec une possibilité de dérogation dans certains territoires, notamment dans les zones de montagne : 360 intercommunalités sont sous ce seuil. Elles sont largement minoritaires alors qu'avant elles étaient la majorité. Et il n'y a plus d'intercommunalités de moins de 5 000 habitants. Leur taille moyenne est passée d'une vingtaine de communes à une trentaine, mais 162 d'entre elles regroupent plus de 50 communes, dont 13 « XXL » qui dépassent les 100 communes.

Pause nécessaire

« Notre souhait était de nous caler sur les territoires de vie, de porter les politiques publiques à l'échelle des territoires », insiste M^{me} Grelier, qui se félicite d'avoir conduit *« une réforme concertée et opérationnelle »*. La plupart des acteurs et des élus locaux, après cette réorganisation institutionnelle et administrative d'ampleur, s'accordent pour dire qu'une pause est à présent nécessaire.

Dans un entretien à *L'Express* en juin 2014, François Fillon préconisait, pour les collectivités territoriales, *« une réduction drastique des niveaux de gestion »*. *« D'un seul coup, on supprime 100 administrations départementales et on passe de 36 000 communes à 6 000 ou 7 000 »*, expliquait-il, disant vouloir soumettre cette réforme à référendum *« dans la foulée de l'élection présidentielle »*. Est-ce toujours la position du candidat Fillon ? ■

PATRICK ROGER